

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



UNIVERSITÉ D'ORAN ES-SÉNIA

**FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES,
DES SCIENCES DE GESTION ET DES SCIENCES COMMERCIALES**

**Mémoire de fin d'études
en vue de l'obtention du Diplôme de Post-Graduation Spécialisée
en Commerce et Management Internationaux**

Thème :

**LE MARCHÉ INTERNATIONAL
DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
Cas de la société ECO-MED Sarl**

**Présenté par :
M^{elle} BELKACEM Amina Faiza**

Membres du jury :

Président : Mr. FEKIH	Maître de conférence - Université d'Oran
Examineur : Mr. DELLIL	Maître de conférence - Université d'Oran
Rapporteur : Mr. SALEM	Professeur - Université d'Oran

Année Universitaire : 2007 - 2008

REMERCIEMENTS

Ce mémoire de fin d'étude est né grâce à l'aide de nombreuses personnes à qui j'adresse mes sincères remerciements.

Je tiens à vivement remercier Mr. Benziane, directeur des études de Post-Graduation Spécialisée en « Commerce et Management Internationaux » à l'université d'Oran Es-Senia, pour tous les efforts consentis pour notre savoir et la qualité de la formation ; Qu'il veuille trouver ici l'expression de ma reconnaissance et de mon profond respect.

Je remercie également Mr Salem, enseignant et encadreur de ce mémoire pour la confiance et l'assurance qu'il a placée en moi, pour ses conseils précieux et ses orientations.

Ma profonde gratitude va également à Mr. Rahmania coordinateur du projet Tempus, pour l'organisation du séjour scientifique à l'USTLille ; Qu'il veuille trouver ici l'expression de ma parfaite considération.

Mes sincères remerciements vont également à Mr. Sches, directeur des études du Master Professionnel en « Commerce et Management des Affaires Internationales » à l'USTLille, pour son accueil au sein de l'université des sciences et technologies de Lille1, me permettant de faire évoluer mes compétences par l'acquisition progressive de la dimension internationale.

C'est aussi grâce à l'aide inestimable de Mr. Vela, Mr. Viglione directeur d'ECO-MED, et Melle Azizi, que la partie pratique de ce mémoire a pu aboutir.

Je remercie aussi l'ensemble des enseignants qui ont considérablement contribué à la réussite de la formation.

Enfin, à tous ceux qui m'ont assisté, aidé, soutenu et encouragé, je leur dis tout simplement *merci*.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : APPROCHE ECONOMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	
<u>1. Economie de l'environnement</u>	2
1.1. L'émergence du concept	2
1.2. L'homme, la nature et la technique	2
1.3. L'objectif de l'économie de l'environnement	3
<u>2. Théorie économique et environnement : principes fondateurs</u>	3
2.1. Principe pollueur-payeur	3
2.2. Temps et développement durable	3
2.3. Évaluation monétaire : la valeur de l'environnement	4
2.4. PIB vert	4
<u>3. Outils de l'économie de l'environnement</u>	5
3.1. Exemple du Protocole de Kyoto	5
3.2. Taxe, primes et marchés de droits à polluer	5
3.3. Instruments réglementaires	6
3.4. Évaluation des politiques publiques	7
<u>4. Le commerce et l'environnement</u>	8
CHAPITRE II : LES MARCHÉS DE L'ENVIRONNEMENT	
<u>1. Les services et les produits environnementaux</u>	9
<u>2. Marché Mondial de l'environnement</u>	9
2.1. Croissance des marchés mondiaux de l'environnement de 2000 à 2010	10
2.2. Les secteurs du marché mondial de l'environnement	11
2.3. Saisir les occasions commerciales	11
2.4. ONU et Environnement	12

<u>3. Marché de l'environnement en Europe</u>	12
3.1. Perspectives de développement	13
3.2. Échanges commerciaux des 25 pays	14
<u>4. Marché de l'environnement en France</u>	14
<u>5. Marché de l'environnement au Maghreb</u>	17
<u>6. Marché de l'environnement en Algérie</u>	18
6.1. Risque pays et amélioration du climat des affaires	18
6.2. Coopération bilatérale prometteuse	19
6.3. La coopération multilatérale	20

CHAPITRE III : BILAN ENVIRONNEMENTAL ET CADRE JURIDIQUE

<i>SECTION 1 : BILAN ENVIRONNEMENTAL</i>	21
<u>1. Dans le monde</u>	21
1.1. Les crises écologiques mondiales	21
1.2. Programme des nations unies pour l'environnement	21
<u>2. En Algérie</u>	22
2.1 Principales actions du programme national de protection de l'environnement	22
2.2. Efficacité de la politique environnementale	24
2.3. ALGER : Capital mondial de l'environnement 2006	24
 <i>SECTION 2 : LE CADRE JURIDIQUE</i>	 26
<u>1. A l'international</u>	26
1.1. Principales préoccupations internationales	26
1.2. L'Algérie dans les Coopérations internationales	26
<u>2. En Algérie</u>	27
2.1. Stratégie nationale pour la protection de l'environnement	27
2.2. Action gouvernementale	27
2.3. Evolution du cadre institutionnel du secteur de l'environnement en Algérie	28
2.4. Procédure de l'étude d'impact dans le droit algérien	28

CHAPITRE IV : ETUDE DE FAISABILITE D'UNE OPERATION D'IMPORTATION D'UN SERVICE ENVIRONNEMENTAL : Business Plan d'ECO-MED Sarl.

<u>1. Résumé opérationnel</u>	31
<u>2. Présentation de la société : « ECOMED »</u>	32
2.1. Informations légales	32
2.2. Présentation	32
2.3. Ses principaux savoir-faire	33
2.4. Evolution du chiffre d'affaire de l'entreprise	33
<u>3. Marché et concurrence</u>	34
3.1. La concurrence d'ECO-MED en France	34
3.2. Quelle est la demande ?	35
3.3. Existe-t-il une concurrence locale ?	36
3.4. Opportunités et obstacles	37
<u>4. Objectif : S'implanter dans le marché algérien de l'environnement</u>	38
<u>5. Ressources humaines</u>	39
5.1. Rencontre dynamique	39
5.2. Une équipe scientifique pluridisciplinaire	39
<u>6. Dispositions juridiques</u>	40
<u>7. Politique du Service</u>	40
7.1. Le métier d'ECO-MED	40
7.2. Présentation des services selon deux grandes formules	41
7.3. Formats d'études selon les besoins des clients	42
7.4. Adaptation des services d'ECO-MED d'un marché à l'autre	43
7.5. Mise en parallèle des missions réalisées en France, avec les missions envisagées en Algérie	43
<u>8. Communication et Distribution</u>	45
8.1. Politique de communication en France : Partenariat scientifique.	45
8.2. Répartition des clients d'ECO-MED en France	46
8.3. Travaux scientifiques et participation aux séminaires en Algérie	46

8.4. Partenariat Algérien	47
<u>9. Les Stratégies de l'entreprise</u>	48
<u>10. Dossier Financier</u>	49
10.1. La politique du prix	49
10.2. Évaluation budgétaire de la mise en place d'une antenne relais en Algérie	52
CONCLUSION	56
ANNEXE	
1. Organigramme d'ECO-MED.	58
2. Position de l'Algérie vis-à-vis des traités internationaux dans le domaine de l'environnement.	59
3. Politique extérieure de l'Algérie	
4. Les relations économiques entre l'Algérie et la France	65
5. Extrait de l'intervention du président français, M. SARKOZY, devant les chefs d'entreprise français et algériens -MEDEF et le FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE-. Alger, 3 décembre 2007.	66
6. Quelques indications concernant la fiscalité des entreprises étrangères travaillant sur le sol algérien.	68
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	70

INTRODUCTION

La protection de l'environnement est une préoccupation croissante et un devoir moral de notre civilisation.

A l'instar d'autres pays, l'Algérie a de tout temps manifesté sa détermination à œuvrer dans un cadre institutionnel mondial, en ratifiant tous les protocoles internationaux relatifs à la protection de l'environnement : conférence de Rio, convention de Stockholm, protocole de Montréal, protocole de Kyoto..

Cependant, l'état de l'environnement dans le monde est très préoccupant, et le marché mondial de l'environnement est devenu très dynamique.

Et comme toute activité humaine ne saurait se passer d'une éthique ; de nombreuses entreprises internationales proposent des services ou conçoivent et fabriquent des équipements de nature à prévenir et réduire les impacts négatifs des activités industrielles sur l'environnement ; répondant ainsi au concept du développement durable.

En Algérie, le processus d'industrialisation, bien qu'ayant connu un développement remarqué, s'est effectué dans des conditions qui n'ont pas toujours respecté les impératifs environnementaux.

Aujourd'hui, l'Algérie vit malheureusement une crise écologique sévère, des menaces définitives pèsent réellement sur l'avenir de notre environnement et tendent à se généraliser.

Eu égard à l'état actuel de l'environnement en Algérie, et aux engagements de l'Algérie dans les conventions internationales ; Et tout en préservant la compétitivité de notre économie et la cohésion de notre société :

Il est nécessaire de solliciter des compétences étrangères ; L'intervention des bureaux d'étude experts en environnement est particulièrement profitable pour l'avenir de notre pays.

A cet effet, la partie pratique de ce mémoire traite d'une étude de faisabilité d'une opération d'importation de services environnementaux, d'un bureau d'étude français de conseil et d'expertise en environnement naturel.

Le plan de développement d'ECO-MED met la lumière sur les différents aspects du projet, les politiques employées en marketing (service, prix, communication et distribution), et la stratégie de l'entreprise pour atteindre le marché algérien.

Désormais, la protection de l'environnement doit être comprise comme partie intégrante du développement de notre pays. Mieux, nous sommes amenés à comprendre qu'à l'avenir, le respect de l'environnement deviendra lui-même un facteur de la réussite économique.

CHAPITRE I :

APPROCHE ECONOMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

1. Economie de l'environnement :

L'économie de l'environnement est la branche de l'économie qui traite d'un point de vue théorique des relations entre les sociétés humaines et l'environnement, notamment dans le cadre des politiques économiques environnementales.

1.1. L'émergence du concept

De l'effet de serre au recul de la biodiversité en passant par la pollution des sols, la question environnementale a aujourd'hui totalement investi le champ de la discipline économique. Cette révolution culturelle débute dans les années 1970 avec la prise de conscience écologique qui suit la médiatisation des premières grandes pollutions.

Les économies occidentales prennent progressivement la mesure du *coût* environnementale de la croissance : il s'agit d'une mutation profonde de la vision de l'environnement jusqu'alors considéré comme un réservoir illimité pour les intrants et les extrants. La croissance économique, en tant que conséquence de l'activité humaine, a manifestement un impact négatif sur notre environnement.

Aussi étrange que cela puisse paraître, cette prise de conscience est récente. L'étymologie du terme *économie* (de *oikos*, la maison et de *nomos*, la règle) témoigne d'une volonté de gestion efficace de la *maison*, c'est-à-dire l'environnement, et renvoie à celle de l'écologie (de *oikos*, la maison et de *logos*, l'étude). Ainsi la première véritable rencontre de l'économie et de l'écologie (constituée en science) intervient probablement en 1972 au sein du rapport alarmiste du Cercle de Rome, intitulé « Les limites de la croissance ».

Cette intégration de la composante environnementale au sein du corpus économique n'a pas permis de renverser la situation et la totalité des économies modernes, des pays développés et des pays en développement, reste polluante dans un sens large.

1.2. L'homme, la nature et la technique

Sans entrer dans une étude approfondie et certainement philosophique des rapports entre l'homme et la nature, on peut noter l'évolution qui passe d'une totale dépendance de l'homme de la nature, à l'apparente indépendance de l'homme moderne.

Ce dernier a longtemps cru pouvoir totalement s'affranchir de son milieu en le transformant et en le domestiquant, grâce à la technique ou à la technologie. Alors que la nature vit avec l'homme et non pas malgré l'homme. En s'excluant de la nature, l'homme a faussé son analyse de la situation et perturbé profondément la nature.

1.3. L'objectif de l'économie de l'environnement

C'est dans cette perspective particulière que s'est forgée cette expression « l'économie de l'environnement ». Son objectif est de réintégrer l'environnement dans le cadre particulier de l'économie et plus précisément de la science économique. Ce que les économistes néo-classiques avaient rejeté inconsciemment, hors de leur champ de vision ; L'économie de l'environnement cherche à l'inclure.

L'économie de l'environnement est la recherche d'une efficacité nouvelle qui intègre les interactions entre agents mais aussi entre les agents et l'environnement. Cette nouvelle vision n'est pas exclusive de l'ancienne vision économique : il s'agit au contraire de bâtir autour de l'économie traditionnelle un édifice qui tiennent compte de la variable environnementale.

Dans l'économie néo-classique, le bien-être tient compte de la consommation de biens marchands. En économie de l'environnement, il faut y ajouter la valeur que les individus confèrent à leur environnement dans un cadre de loisir, et finalement sa valeur symbolique souvent impossible à monétiser.

2. Théorie économique et environnement : principes fondateurs :

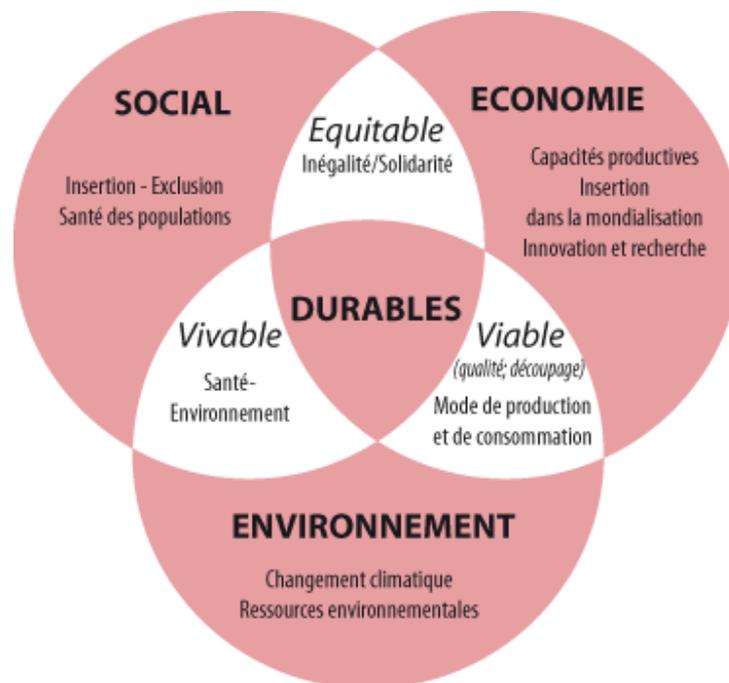
2.1. Principe « pollueur-payeur »

Le principe pollueur-payeur est né en Allemagne et a été adopté par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en 1972 comme principe fondateur de l'économie. Son but est de déterminer à qui imputer le coût d'une pollution. Ce principe est à la fois difficile à mettre en place et rarement appliqué.

2.2. Temps et développement durable

Le *développement durable* est, en quelque sorte, l'aboutissement de la démarche de l'économie de l'environnement : il vise à trouver une solution à la fois économiquement et écologiquement viable. Notons que cette notion donne une place

importante à la notion de durée, car l'optimum recherché au présent, doit être efficace dans la durée.



Les trois piliers du développement durable¹

2.3. Évaluation monétaire : la valeur de l'environnement

La notion de valeur est centrale en économie. Ainsi, affecter une valeur aux composantes environnementales est fondamental, mais complexe, exemple :

Quelle valeur monétaire donner à une espèce végétale ou animale menacée de disparition par la construction d'une autoroute ?

Ou plutôt ; Sommes-nous prêts à réduire la biodiversité pour la construction d'une autoroute ?

2.4. PIB vert

Depuis déjà quelques années, les économistes ont pensé à un **PIB vert**. Par ce dernier, on entend une mesure qui soustrait du PIB conventionnel la baisse du stock de ressources naturelles. Une telle méthode de comptabilisation permettrait de mieux savoir si une activité économique accroît ou fait baisser la richesse nationale

¹ Ministère de l'écologie et du développement durable et commissariat général du Plan, France.

lorsqu'elle utilise des ressources naturelles. Ce nouvel indicateur reste difficile à estimer.

3. Outils de l'économie de l'environnement :

3.1. Exemple du Protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto est une illustration caractéristique du rôle de l'économie de l'environnement : il s'agit en effet de concilier le développement économique avec les contraintes environnementales. La rédaction du protocole a fait intervenir un ensemble de spécialistes de différents champs disciplinaires : des météorologues, des industriels, des juristes, des économistes, etc. Et il a fallu concilier l'ensemble des visions, à partir des données scientifiques (l'impact d'une tonne de CO₂ relâché dans l'air) et des données économiques (impact sur la croissance). Dans un cadre juridique donné (un accord international), l'économie de l'environnement cherche à définir une situation optimale (optimum de pollution) à atteindre et à bâtir un certain nombre d'outils qui permettront d'atteindre cet objectif. L'optimum de pollution ainsi défini sera, par définition, éloigné de deux autres positions : de celle des partisans d'une écologie dure (ou profonde selon la traduction littérale de *deep ecology*) qui viseront à annuler les émissions de carbone, et de celle des ultra-libéraux qui pensent que rien ne doit entraver la croissance et que l'environnement s'inclura naturellement dans les prix. La position de l'économie de l'environnement est par nature un compromis.

Ainsi, l'objectif de revenir en 2012 à un niveau d'émission de CO₂ inférieur de 5,2% en dessous de celui de 1990, se traduira différemment selon les pays. Certains pays en développement comme le Brésil pourront augmenter leur émission de CO₂, la plupart des pays développés devant la réduire ; D'autres comme la France doit maintenir son niveau de production et non pas le baisser.

3.2. Taxe, primes et marchés de droits à polluer

L'État peut intervenir en réglementant par la fixation d'une norme ou d'une taxe. Les deux doivent aboutir au même résultat en terme de pollution si les coûts de dépollution de la firme sont connus. Dans le cas de la taxe, le pollueur paie une taxe qui visera à compenser le préjudice subit par le pollué. Apparemment, la taxe respecte le principe pollueur payeur.

Le second instrument est la prime : soit une prime à la modernisation de l'appareil de production, soit une prime au non-pollueur. Dans le premier cas, le pollué est invité à payer une prime qui doit aider le pollueur à améliorer ses installations et donc à moins polluer. Dans le second cas, on félicite les entreprises qui ne polluent pas, ou moins que les autres, en leur versant une prime.

Lorsque le mécanisme de la prime est couplé à celui de la taxe, le principe pollueur-payeur est globalement respecté : ceux qui polluent paie une taxe qui leur est reversé sous forme d'une prime qui va permettre au pouvoir public d'orienter la modernisation. En revanche, si c'est le contribuable qui paie, le principe pollueur-payeur n'est absolument pas respecté ; c'est pourtant ce dispositif que l'on retrouve fréquemment.

La dernière solution de ce type est la mise en place d'un marché de droits à polluer ou plus généralement d'un marché d'externalités. Ces externalités marquent l'absence d'un droit de propriété sur l'environnement. En effet, la nature n'appartient à personne et c'est bien là le problème. Une première solution consiste à réintroduire un droit de propriété sur l'environnement lui-même : cela peut être le cas d'une ressource matérielle identifiable comme un cours d'eau. La propriété peut être attribuée soit au pollué, soit au pollueur. La seconde solution est véritablement le marché de droit à polluer. En France par exemple, les entreprises s'échangent, c'est-à-dire se vendent et s'achètent, des permis qui leurs donnent droit d'émettre par exemple du soufre. D'années en années, le nombre de permis est réduit : leur rareté entraîne une hausse des prix, incitant de plus en plus d'entreprises à moderniser leur installation. L'avantage notable de cette solution par rapport aux précédentes est que la fiscalité, et donc les contribuables n'interviennent pas.

3.3. Instruments réglementaires

La deuxième grande catégorie d'instruments est la voie réglementaire. Il s'agit pour le législateur d'édicter des lois qui interdisent tel ou tel type de pollution ou du moins, en fixe une norme maximale d'émission. Cette voie est apparemment plus facile à mettre en œuvre, puisqu'il suffit de promulguer des lois.

Cette apparence de facilité peut rencontrer plusieurs écueils : les lois seront-elles pertinentes (question de sécurité juridique) ? Pourra-t-on en contrôler

l'application ? Dans certains cas, l'État n'est pas en mesure de supporter ces coûts de contrôle. La taxe est à ce titre plus facile à mettre en œuvre. L'intervention réglementaire rencontre la désapprobation des libéraux qui refusent la présence de la main de l'État.

Le moyen de définir de bonnes lois et d'en contrôler l'application est de fournir des données environnementales pour l'élaboration des politiques publiques.

En Europe, la communauté emprunte en grande partie cette voie, puisque le Traité d'Amsterdam inclut dans ses objectifs l'efficacité environnementale et la recherche et développement. De même, la stratégie de Lisbonne, revue au Conseil européen de Göteborg en 2001 en fonction d'objectifs de développement durable, pousse à des réglementations accrues en matière d'environnement, à travers les livres blancs, les directives européennes (directives cadre sur l'eau, l'énergie, autres directives relatives aux politiques sectorielles...).

La voie réglementaire suppose que les États se dotent des outils qui fournissent les données de référence nécessaires aux politiques publiques. C'est ainsi que l'agence européenne de l'environnement, située à Copenhague, tient un registre de données environnementales en appui des décisions. La directive 2003/98/CE fournit un cadre pour que les États membres mettent à disposition les données des services publics, dans la mesure où les législations nationales le permettent.

Aujourd'hui, les deux tiers des nouveaux textes législatifs en Europe proviennent des règlements et des directives européennes, qui sont élaborés en fonction de critères de développement durable.

3.4. Évaluation des politiques publiques

Au-delà de leur simple mise en place et du choix de l'une ou l'autre de ces politiques, l'économie de l'environnement se doit aussi d'offrir des instruments d'évaluation de ces mêmes politiques.

De nombreuses études ont montré que la combinaison d'instrument conduit rarement à une situation optimale.

Cette évaluation doit avoir lieu régulièrement et dans la mesure du possible, les associations de défense de l'environnement doivent y participer. Malgré les diverses oppositions, les associations doivent pouvoir parler sur un pied d'égalité avec les

entreprises, les pouvoirs publics et les experts : l'intégration d'économistes de l'environnement au sein de leur équipe devient indispensable.

4. Le commerce et l'environnement :

Il n'existe pas dans le cadre de l'OMC d'accord portant spécifiquement sur l'environnement. Cependant, les accords de l'OMC confirment le droit des gouvernements de protéger l'environnement, sous réserve que certaines conditions soient remplies, et un certain nombre d'entre eux incluent des dispositions touchant à des préoccupations environnementales. Les objectifs de développement durable et de protection environnementale sont suffisamment importants pour être énoncés dans le préambule de l'Accord instituant l'OMC. ²

² www.wto.org : Site officiel de l'OMC, "World Trade Organization"

CHAPITRE II : LES MARCHÉS DE L'ENVIRONNEMENT

1. Les services et les produits environnementaux : ils sont très diversifiés,

nous citons :

- Assainissement des eaux usées
- Récupération de déchets recyclables non dangereux
- Enlèvement et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Traitement et élimination de déchets dangereux et spéciaux
- Autres activités de prévention et de lutte contre la pollution
- Efficacité énergétique
- Energies renouvelables
- Economie et gestion de l'eau
- Protection et conservation des ressources naturelles
- Eco tourisme
- Géomatique
- Horticultures et pépinières
- Réalisation et entretien d'espaces verts
- Analyses, essais et inspections techniques
- Information et communication environnementales
- Autres industries environnementales
- Recherche et innovation

2. Marché Mondial de l'environnement :

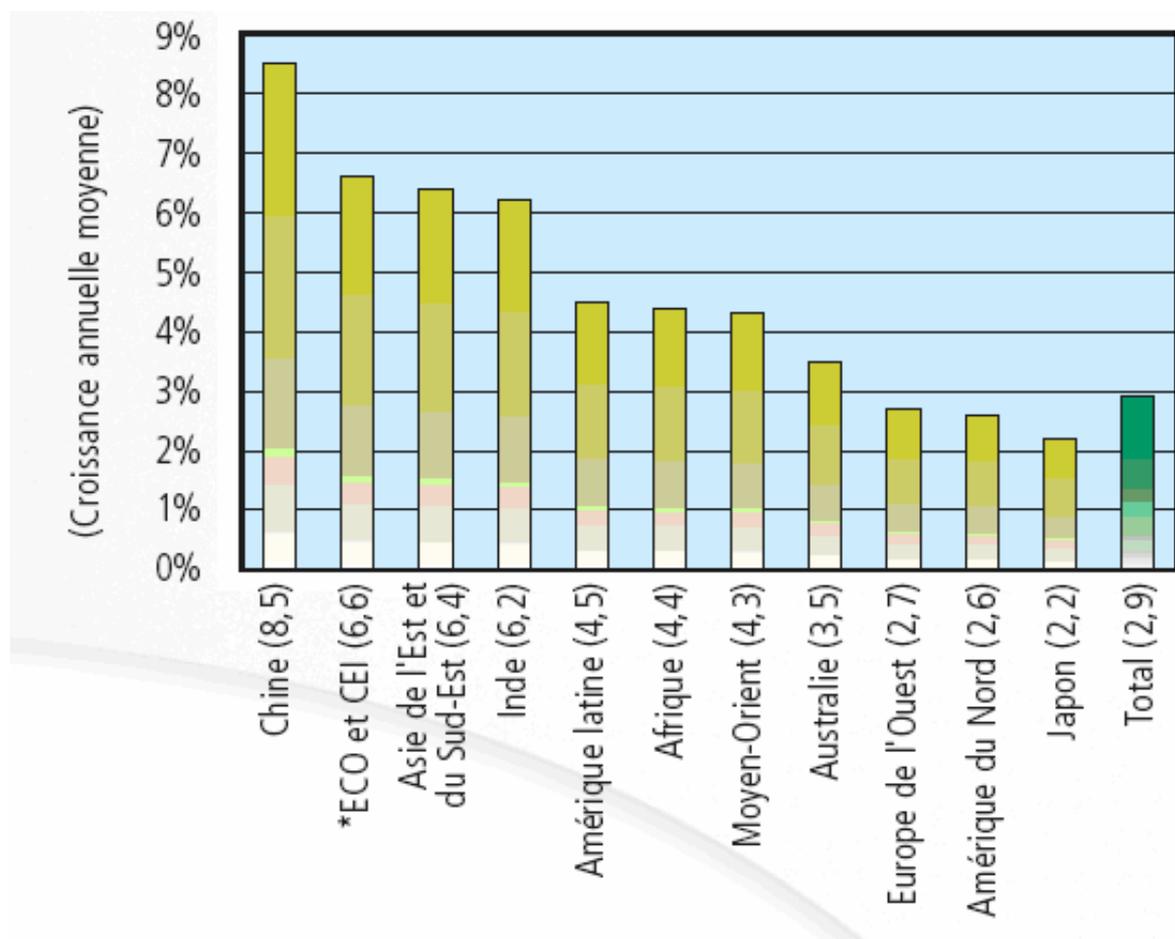
Selon l'OCDE (l'organisation de coopération et de développement économique), le marché mondial de l'environnement évalué à 450 milliards de dollars d'ici à 2010, a atteint sa maturité dans les économies développées. Cette croissance devrait dépasser 10% par an pour l'Asie du Sud-Est et 8% pour les pays de l'élargissement de l'Union Européenne ou encore de l'Amérique du Sud³.

³ www.ubifrance.fr : Site officiel de l'agence française pour le développement international des entreprises.

Ce marché dynamique requiert toute une gamme de technologies, de produits et de services en évolution constante en raison des facteurs suivants :

- La prévention de la pollution, une production plus propre et l'éco-efficacité.
- La santé humaine et la qualité de vie
- La mise en œuvre du Protocole de Kyoto

2.1. Croissance des marchés mondiaux de l'environnement de 2000 à 2010 ⁴



ECO et CEI = Europe centrale et orientale et Communauté des Etats indépendants.

⁴ www.ic.gc.ca : Site officiel du ministère canadien de l'industrie, Environmental Business International, 1998.

2.2. Les secteurs du marché mondial de l'environnement ⁵



2.3. Saisir les occasions commerciales

Des entreprises de par le monde s'efforcent de mettre en évidence leur engagement face au développement durable, en proposant diverses solutions novatrices qui répondent à la demande croissante et aux exigences du marché mondial de l'environnement.

Parmi les solutions efficaces qui répondent aux préoccupations environnementales actuelles, citons :

- Les technologies de l'eau et des eaux usées
- Le génie de l'environnement
- Les technologies d'énergies propres
- Les technologies de gestion des déchets
- L'expertise, les instruments de mesure et les services d'analyse

Il est à noter que les échanges de services environnementaux au plan mondial répondent particulièrement aux exigences des clients situés dans des pays en voie de développement.

⁵ www.ic.gc.ca : Site officiel du ministère canadien de l'industrie, Global Environmental Markets, 2002.

2.4. ONU et Environnement

A l'échelle mondiale, la mise en place d'un cadre pour la conservation de la biodiversité animale et végétale, a été réalisée par les Nations Unies en 1992 à travers une Convention sur la diversité biologique. Pour favoriser la conservation, la CDB définit des étapes logiques pour intégrer une planification globale de la conservation avec les activités de chaque pays⁶.

Dans le système des Nations Unies, la FAO (Food and Agriculture Organization)⁷ intervient sur diverses questions liées à l'environnement, dont la biodiversité. Ce sujet intéresse au plus haut niveau le Conseil sur les aspects des droits de propriété touchant au commerce de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les principaux marchés internationaux en terme de conseil en environnement sont coordonnés et/ou financés par les grandes organisations gouvernementales ou non-gouvernementales. Dans le domaine les principaux acteurs sont :

- La Banque mondiale
- UNESCO (United Nations Educational Scientific and Cultural Organization)
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)
- WWF (World Wildlife Fund)
- UICN (Union International pour la Conservation de la Nature)

3. Marché de l'environnement en Europe :

Des mesures de protection et d'harmonisation de l'environnement entre les pays de l'Union européenne existent déjà. Le projet de traité constitutionnel prévoit d'adopter définitivement ces mesures.

La direction générale de l'environnement (DG11) fait partie des 36 directions générales et services spécialisés de la Commission européenne. Son rôle consiste essentiellement à proposer et à définir de nouvelles lois dans le domaine de l'environnement et à veiller à l'application des mesures adoptées.

⁶ Informations détaillées disponibles sur le site officiel des nations unies : www.un.org

⁷ www.fao.org ; Principale source d'information et d'assistance technique aux pays en développement.

On peut brièvement établir un rappel historique ; les politiques de l'Union européenne en matière d'environnement ont débutées dès 1972, les premiers programmes furent consacrés à une approche verticale et sectorielle des problèmes liés à l'environnement. La direction générale de l'environnement a mis en place un soutien financier aux organisations environnementales européennes ; L'objectif affiché étant de contribuer au développement et à la mise en oeuvre d'une politique et d'une législation communautaire commune. Les actions prioritaires sont de mettre l'accent sur la préservation de la nature et de la biodiversité mais aussi de promouvoir une éducation environnementale.

3.1. Perspectives de développement :

Les Eco-entreprises de l'Union Européenne, même si elles se heurtent à des obstacles commerciaux, semblent bien placées pour tirer parti de la croissance continue de ces marchés à l'export. L'union européenne semble particulièrement compétitive dans des domaines tels que le développement des infrastructures de distribution d'eau et de traitement des eaux usées, des infrastructures et des opérations de gestion des déchets, des techniques de lutte contre la pollution atmosphérique et des produits et services en rapport avec les énergies renouvelables.

Le chiffre d'affaires⁸ total des éco-entreprises en Europe des 25, est estimé à 227 Md d'Euro, dont 214 Milliards correspondent au périmètre des 15 premiers pays membres de l'EU-15. À prix constant, le chiffre d'affaires des éco-entreprises a augmenté de 7% entre 1999 et 2004 dans les 15 pays de l'UE. En 2004, ce chiffre d'affaires (UE-25) peut être séparé comme suit :

- **145 Md d'Euro** (64% du total) pour les eco-entreprises **utilisant les éco-technologies de gestion des pollutions.**
- **82 Md d'Euro** (36% du total) pour les eco-entreprises **utilisant les éco-technologies permettant la gestion des ressources.**

⁸ www.industrie.gouv.fr Site officiel du ministère français de l'économie, des finances et de l'emploi.

3.2. Échanges commerciaux des 25 pays

Les exportations des éco-entreprises des 25 pays de l'U.E sont estimées à 13 Md d'Euro et les importations à 11 Md d'Euro par an, en 2004. 57% des échanges des éco-entreprises européennes se fait au sein du marché unique. Les éco-entreprises des trois principaux pays (Allemagne, France et Royaume-Uni) ont à leur actif 55% des exportations des biens et services environnementaux.

4. Marché de l'environnement en France :

Le marché de l'environnement en France est assujetti aux règles, lois et politiques de l'union européenne. L'objectif premier de cette harmonisation des politiques est composé de deux directives : la directive 79/409/CEE appelée « directive oiseaux » et la directive 92/43/CEE appelée « directive habitats » ou encore « faune flore habitat ». Ces directives entrent en application concrète sur le territoire à travers un réseau de sites appelé « Natura 2000 » (les ZPS, Zones de Protection Spéciale pour la directive oiseaux ; et les sites ZSC, Zones Spéciales de Conservation pour la directive Habitats.) Leur mise en place a été précédée d'explications et d'échanges avec la population française. Les naturalistes ont réalisé les études d'inventaire et de diagnostic des richesses naturelles. La région PACA (Provence, Alpes, Côte d'Azur) représente un enjeu important dans cette dynamique grâce aux richesses qu'elle possède et à la biodiversité que concentre son territoire.

Les industriels, aménageurs ou gestionnaires des espaces (sur des sites Natura 2000) ont l'obligation de faire appel à des bureaux d'étude pour réaliser une « étude d'incidences » (Evaluations appropriées des incidences au titre de l'article L414-4 du Code de l'Environnement français). Cette obligation est la retranscription récente en droit français des directives énoncées par le droit européen).

En raison du respect de ces directives européennes, le marché de l'environnement en France a connu une croissance notable depuis ces dernières années.

Indépendamment de l'application du droit européen, le droit français prévoit depuis 1976 la loi de protection de la nature (Loi n°76-629 du 10 juillet 1976)⁹ ; elle notifie

⁹ <http://www.admi.net/jo/loi76-629.html>

l'obligation de réaliser des études d'impact pour tout projet d'aménagement susceptible d'altérer l'environnement.

Par ailleurs, le marché de l'environnement français dans le domaine des bureaux d'étude est actuellement majoritairement porté par la nécessité de réaliser des études d'impact de projets industriels ou d'aménagements et par la volonté des gestionnaires ou des politiques environnementales de prendre en compte le patrimoine naturel protégé bien en amont dans les programmes d'aménagement du territoire.

La France, qui se situe au 4^{ème} rang mondial (après les USA, le Japon et l'Allemagne) dans l'exportation de savoir-faire et de technologies environnementales liés au développement durable¹⁰, doit tenir compte d'une concurrence de plus en plus vive et doit renforcer son positionnement sur les marchés les plus porteurs.

Sous l'impulsion du Club ADEME International qui accompagne depuis 1997 plus de 100 éco-entreprises exportatrices de biens et services sur les marchés de l'environnement et de l'énergie¹¹ ; Le Plan Export des Eco-Entreprises lancé en 2002, vise à placer en 5 ans l'activité internationale des éco-entreprises françaises sur une trajectoire de croissance à deux chiffres, supérieure à celle de leurs principaux concurrents et à la progression du marché dans son ensemble¹⁴.

Une démarche stratégique a ainsi été engagée pour identifier les atouts de l'offre française et des cibles « produits / marchés prioritaires ». Elle s'appuie sur un fonctionnement en réseau, une mise en commun des expériences, et l'identification de priorités d'action.

Par ailleurs, le Plan export des éco-industries, présidé par le Club Ademe International, pourra s'appuyer sur un secrétariat général conjointement assuré par l'ADEME et UBIFRANCE, Agence Française pour le Développement International des Entreprises ; dresser le bilan du PEXE (Plan Export des Eco-Entreprises), et de préciser le cadre d'action dans lequel se dérouleront les prochaines étapes.

¹⁰ www.ubifrance.fr : Site officiel de l'agence française pour le développement international des entreprises.

¹¹ www.clubinternational.ademe.fr : Site officiel du Club ADEME International, Réseau aux côtés des éco-entreprises françaises à l'export.

Sept principes d'action ont ainsi été adoptés

- Mieux prendre en compte l'évolution des problématiques environnementales et les attentes des marchés
- Accroître la coordination des actions entre les partenaires et favoriser l'émergence de pôles de compétence
- Utiliser pleinement le nouveau dispositif d'appui au développement international des entreprises
- Développer les actions à l'initiative des partenaires territoriaux ou avec leur collaboration
- Placer les PME PMI au cœur du dispositif
- Favoriser le développement des activités de service, d'études et d'ingénierie
- Renforcer le dialogue sur les grands enjeux et les échéances internationales

Notons également que les éco-entreprises françaises mobilisent des moyens conséquents sur les marchés extérieurs.

Le tableau ci-après reprend les chiffres d'affaire en 2004 des éco-entreprises françaises¹² :

Activités des éco-entreprises	Chiffre d'affaires 2004 En M€
Gestion des déchets et recyclage	12 099
Traitement des eaux usées	12 262
Pollution de l'air	7 737
Administration publique	2 252
Conseil et Audit en environnement	403
Sites et sols pollués	303
Gestion du bruit	207
Fourniture d'eau	10 242
Produits recyclés	5 454
Energie renouvelable	1 194
Protection des milieux naturels	697
Eco-conception des produits et services	-----

¹² Source : Eurostat - Commission Européenne/DG Environnement, 2004.

5. Marché de l'environnement au Maghreb :

La mondialisation continue des échanges, les exigences de l'accord sur les barrières techniques au commerce (Agreement on Technical Barriers to Trade) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour la suppression des barrières douanières non-tarifaires et des accords d'association de l'Union Européenne requièrent également que les pays du Maghreb s'organisent pour prendre de toute urgence des mesures pour favoriser le développement ou la modernisation de leurs Infrastructures Qualité.

A cet effet, a eu lieu « Green Ifriqiya » Premier Forum international de l'investissement et de l'emploi dans le domaine de l'environnement, à Tunis, le 9, 10, 11 Novembre 2007.

Ce nouvel évènement économique d'envergure internationale, a visé à ¹³:

- Développer les opportunités de partenariat privé-privé et publique-privé,
- Offrir aux entreprises l'opportunité d'accéder aux meilleures technologies et nouveautés internationales en matière de gestion environnementale pour l'amélioration de leur compétitivité,
- Développer le marché de l'environnement où ont été exposés les processus, les équipements, les technologies environnementales.

Egalement, « Green Ifriqiya » a réuni le conseil d'orientation du réseau actif REME des pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie).

REME¹⁴ est un Réseau des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement créé en 2004 ; jouant un rôle important dans le rapprochement et le développement des synergies entre les différents projets de coopération. Ce projet a été conçu afin de développer avec les acteurs du Maghreb, de la Méditerranée, et de l'Europe une dynamique de partenariat conformément à sa stratégie de coopération décentralisée.

Le projet REME encourage la contribution effective et la participation active de toutes les parties prenantes intéressées au processus de *mise à niveau*

¹³ www.ccitunis.org.tn : Site officiel de la chambre de commerce et d'industrie de Tunis

¹⁴ www.reme.info : Site du Réseau des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement.

environnementale, en mettant à leur disposition une *plateforme régionale* ayant pour but de faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les membres des trois pays (Algérie, Maroc, Tunisie) ainsi qu'avec l'espace européen.

Le Réseau propose en outre une démarche régionale structurée visant à :

- *développer* une offre de conseil et d'accompagnement des entreprises
- *organiser* des manifestations et des ateliers régionaux
- *améliorer* les possibilités de dialogue
- *favoriser* une dynamique de partenariat pour l'édification d'un marché régional de l'expertise et des services environnementaux

A cet effet, ce réseau maghrébin offre des informations, des formations, et facilite l'accès aux fonds et aides au développement visant le renforcement de la compétitivité particulièrement au regard des *standards internationaux en matière d'environnement et de qualité*.

Les besoins en financement des entreprises en matière de mise à niveau environnementale sont souvent élevés à leur démarrage. Le projet REME collecte et diffuse des informations sur les différents mécanismes existants et fonds mis à la disposition des entreprises et alloués à la mise en oeuvre des plans d'actions environnementales dans chacun des pays à savoir Algérie, Maroc et Tunisie.

6. Marché de l'environnement en Algérie :

6.1. Risque pays et amélioration du climat des affaires

Actuellement, l'Algérie connaît une situation financière extrêmement solide. La manne pétrolière a permis d'accélérer le désendettement extérieur et d'accumuler des réserves en devises. Les entreprises devraient bénéficier d'un contexte qui reste globalement porteur et leur comportement de paiement ne devrait pas se détériorer.

***Note Pays*¹⁵ : A4**

Après l'amélioration de la notation du risque moyen terme par les agences d'assurance-crédit de l'OCDE en 2005, la Coface a également opéré en janvier 2006 un reclassement de sa notation du risque court terme sur l'Algérie de B à A4. Cette

¹⁵ www.cofacering.fr Site officiel de la COFACE, compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

appréciation du risque pays vient confirmer et renforcer la tendance à l'amélioration du climat général des affaires sur le territoire algérien.

Cette amélioration constitue un nouveau signe d'encouragement pour l'investissement étranger dans un contexte de stabilité politique et de conjoncture économique extrêmement favorable. L'évolution de la situation sécuritaire reste en outre à surveiller.

Particulièrement, le marché algérien de l'environnement est stratégique car de plus en plus ouvert aux perspectives particulièrement prometteuses, d'autant qu'il bénéficie aussi de la hausse des prix des hydrocarbures. Les ressources croissantes dégagées financent l'envolée des importations et les grands programmes d'investissements qui visent à moderniser le pays et à lui donner les bases d'une croissance forte et pérenne. L'Algérie a besoin de transferts de savoir-faire et de technologies.

Les engagements de l'Algérie, pris dans le cadre des différentes conventions internationales inscrites dans les résolutions de la conférence de Rio, convention de Stockholm, protocole de Montréal, protocole de Kyoto sont traduits par :

- Une politique environnementale ambitieuse;
- Un cadre réglementaire accompagné de mesures de régulation économique et financière.

6.2. Coopération bilatérale prometteuse

Dans un pays où beaucoup d'efforts restent à consentir pour un développement durable ; Le marché de l'environnement en Algérie est porteur, et invite à des ententes et accords bilatéraux ; Ces derniers ont donné lieu à la mise en oeuvre de vastes programmes de coopération et d'échanges d'informations et d'expériences avec de nombreux pays, particulièrement: l'Allemagne, l'Italie, la France, la Belgique, le Japon, Monaco, l'Espagne, l'Egypte, l'Iran, la Jordanie, l'Afrique du Sud et la Tunisie.

Projets de la coopération technique Algéro-Allemande GTZ

Projet PME ConForm 1997 : Conseil et Formation pour les PME algériennes. Extension, diversification et spécialisation des capacités de conseil des instituts prestataires de services du Réseau PME ConForm. Formation de consultants du MDI

(06) du CINAF (01) et du programme gestion de l'environnement (04) sur « les normes ISO 14001 », dont le but de constituer un pool d'auditeurs de Systèmes de Management Environnemental en Algérie.

Le projet de certification ISO 14001 GTZ/MATE

6.3. La coopération multilatérale

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Assistance technique et financière dans le cadre du renforcement des capacités de l'éducation environnementale et du soutien à la mise en œuvre des conventions internationales conclues dans le domaine de l'environnement.

Programme Banque Mondiale / METAP

Préparation par la BM du rapport sur les objectifs du millénaire, organisation d'un séminaire régional sur la gestion des déchets, formation sur les coûts du financement de la protection de l'environnement.

Projets concrétisés grâce à des fonds provenant de l'aide internationale¹⁶

La banque mondiale (BM)

Un prêt : 78 millions \$US

Objectifs : mise œuvre de stratégie de prestations des services environnementaux pendant la période 2004-2006.

Actions financées : contrôle de la pollution industrielle et renforcement institutionnel et juridique.

Le fond de l'environnement mondial (FEM)

Financement de huit (08) projets portant sur un montant global de 15 millions de \$ US pour l'autoévaluation des besoins de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des conventions internationales.

La Banque européenne d'investissement (BEI)

Prêts : 620 millions d'euros depuis 1996.

Secteurs visés: l'énergie, le transport, la gestion de l'eau et l'environnement

¹⁶ <http://www.reme.info/projets/algerie-environnement/>

CHAPITRE III : BILAN ENVIRONNEMENTAL ET CADRE JURIDIQUE

Section 1 : Bilan environnemental

1. Dans le Monde :

1.1. Les crises écologiques mondiales

Divers rapports internationaux appellent à une actions d'urgence, en dénonçant les déséquilibres écologiques, à savoir : Le réchauffement climatique lié à l'effet de serre ; Le trou de la couche d'ozone ; La déforestation ; La régression accélérée de la biodiversité ; La gestion des déchets ; La gestion de l'eau ; Le problème des ressources en eau ; La régression et dégradation des sols ; La pollution atmosphérique ; Les sécheresses ; Les marées noires ; Les catastrophes industrielles ; Les accidents nucléaires...

1.2. Programme des nations unies pour l'environnement¹⁷

Créé en 1972, le PNUE est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. La vision mondiale et intersectorielle du PNUE est bien reflétée dans sa structure fonctionnelle, ses activités et son personnel. L'emplacement de son siège social en Afrique, au Kenya, permet au PNUE de mieux comprendre les questions environnementales auxquelles les pays en développement doivent faire face.

Le travail du PNUE consiste à :

- faciliter le transfert des connaissances et de technologies pour un développement durable
- encourager de nouveaux partenariats et de nouvelles perspectives au sein de la société civile et du secteur privé.
- évaluer les conditions et les tendances environnementales mondiales, régionales et nationales ;
- développer des instruments environnementaux nationaux et internationaux ;
- renforcer les institutions afin d'assurer une gestion avisée de l'environnement;

¹⁷ www.unep.org : Site officiel du Programme des nations unies pour l'environnement "United Nations Environment Programme"

2. En Algérie :

Déforestation, accroissement notable des pollutions (air, sols, eaux continentales et marines), appauvrissement de la diversité biologique, prolifération des déchets urbains et industriels, détérioration du cadre de vie, dégradation du patrimoine archéologique et historique, et la désertification gagnant chaque jour plus de terrain.

L'Algérie vit une crise écologique sévère, des menaces définitives pèsent gravement sur l'avenir de notre pays et tendent à se généraliser.

Les facteurs de dégradation de l'environnement sont d'origine anthropique et naturelle. Les ressources naturelles altérées sont classées au nombre de six : l'eau, la faune et la flore, la forêt, le milieu marin, le sol, la désertification.

Quant aux causes d'origine anthropique qui causent des dégâts remarquables à notre environnement sont classées en quatre catégories : les déchets domestiques, les déchets industriels, les eaux usées et l'urbanisation.

2.1. Principales actions du programme national de protection de l'environnement

Durant ces dernières années, le gouvernement algérien tente d'inscrire son programme de développement dans le cadre de l'action 21, issue de la conférence des nations unies sur l'environnement adoptée en juin 1992. Les principales actions retenues dans le programme national en matière de protection de l'environnement et de développement durable se résume comme suit :

1. Protéger et étendre le couvert végétal pour atteindre un taux de boisement de 25%.
2. Préserver la diversité biologique par une surveillance, protection et développement des espèces menacées.
3. Préserver la steppe contre la dégradation en améliorant la productivité des zones arides et semi-arides.
4. Protéger les bassins versants les plus sensibles à l'érosion hydrique par des projets intégrés.

5. Prendre des dispositions pour freiner le phénomène de l'urbanisation du littoral.
6. Combattre la pollution industrielle par des mécanismes de prévention et des dispositifs anti-pollution.
7. Mettre en place un système de gestion des déchets dangereux en recourant à des techniques d'élimination.
8. Améliorer la gestion des déchets urbains par une prise en charge des conditions de collecte et mise en décharge.
9. Mettre en œuvre une politique de récupération, de recyclage et de traitement des déchets.
10. Améliorer la gestion des eaux usées urbaines par une politique intégrée d'assainissement.
11. Améliorer le cadre de vie en milieu urbain en développant les espaces verts.
12. Combattre la pollution en milieu marin par la prévention et la lutte contre la pollution d'origine tellurique.
13. Préserver les terres agricoles contre l'urbanisation et la transformation de l'occupation des sols.
14. Promouvoir une industrie nationale de l'environnement.
15. Renforcer le réseau de surveillance de l'environnement et en assurer une meilleure coordination.
16. Initier des programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation.
17. Encourager le mouvement associatif pour lui permettre de contribuer efficacement.
18. Promouvoir la formation et la recherche prenant en charge l'environnement.
19. Encourager les instruments économiques et la fiscalité pour les adapter à la réalité du pays.
20. Améliorer le dispositif législatif et réglementaire par son adaptation.
21. renforcer l'organisation et les moyens de fonctionnement des services.
22. Promouvoir la coopération régionale et internationale.

2.2. Efficacité de la politique environnementale

L'Algérie a de tout temps manifesté sa détermination à œuvrer dans un cadre institutionnel mondial en ratifiant tous les protocoles internationaux relatifs à la préservation et à la conservation des ressources naturelles.

Cependant l'efficacité de toute politique environnementale reste en tout état de cause assujettie aux divers mécanismes suivants :

- Approfondir la persuasion culturelle en tant qu'instrument d'application des mesures environnementales. Elle ne peut se concrétiser que si l'on dispose de programmes d'enseignement adéquat et de campagne de sensibilisation et d'informations permanentes et orientées.
- Une législation environnementale appropriée et adaptées aux conditions nationales pouvant être appliquée avec facilité. Malheureusement, ce n'est pas souvent le cas dans notre pays, car la législation était ambitieuse ou manquait de réalité ; généralement, elle n'était pas appuyée de dispositifs d'exécution et d'institutions efficaces.
- Des institutions fiables dotées de moyens spécialisés tant humains que matériels pour assurer une surveillance de l'environnement, tout en activant la concertation avec la recherche et les partenaires.
- Des financements supposant l'intervention de plusieurs secteurs publics et privés permettant des actions soutenues et rentables.

2.3. ALGER : Capital mondial de l'environnement 2006

La journée mondiale de l'environnement est célébrée chaque année le 5 juin, nous concerne tous directement. C'est, pour les Nations Unies, l'un des principaux moyens pour susciter une plus grande prise de conscience envers l'environnement et promouvoir l'intérêt et l'action politique.

En 2006, le PNUE (Programme des nations unies pour l'environnement) a désigné l'Algérie comme pays hôte pour célébrer la journée mondiale de l'environnement, en reconnaissance à ses efforts considérables en faveur de la protection de l'environnement et le développement durable, et de ses actions multiples en faveur de la protection de l'environnement mondial.

Ainsi, Alger a accueilli cette importante journée des Nations Unies, le 4 et 5 juin 2006, sous le thème « **Déserts et Désertification: Ne désertez pas les terres arides!** » ;

Il est à noter que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, sur proposition de l'Algérie, la résolution 58/211 organisant **l'Année internationale des déserts et de la désertification**, répondant ainsi, aux préoccupations et aux attentes de nombreux pays.

Cette journée internationale a été célébrée à travers un riche programme de festivités incluant des séminaires, des expositions et des concours dans divers volets culturel, économique et environnemental. C'était également une occasion pour la signature ou la ratification de conventions internationales en faveur de l'environnement.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a honoré Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika comme la personnalité mondiale de l'année 2006 en matière de défense et de protection de l'environnement, en reconnaissance aux efforts considérables qu'il a consentis au plan national et international, pour la protection de l'environnement.

Par ailleurs, en 2007 le Ministre algérien de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Cherif Rahmani, a reçu une distinction internationale par les Nations Unies dans le domaine de l'environnement : Le prix "Champions de la terre 2007 ».

Le secrétaire générale adjoint de l'ONU et directeur exécutif du PNUE, a reconnu l'action importante de l'Algérie et sa politique environnementale de ces dernières années. Il a également rendu hommage au ministre algérien en lui écrivant : "Toute votre carrière a été orientée par un profond attachement à la défense de notre planète tout en oeuvrant à une avancée remarquable de la politique environnementale en Algérie ». Le secrétaire adjoint de l'ONU a ajouter dans le même ordre d'idées : « ...les hommes et les femmes que nous saluons aujourd'hui servent en effet de modèles. C'est une preuve, s'il en fallait une, que la mondialisation peut être gérée de manière durable si nous profitons de toute l'intelligence, l'énergie et la vision de ces Champions de la Terre 2007 ».

Section 2 : Le CADRE JURIDIQUE

1. A l'international :

1.1. Principales préoccupations internationales

Les menaces qui pèsent sur notre environnement sont multiples et complexes. Il est impossible d'y répondre de façon ponctuelle.

Au cours des années avenir, la population mondiale s'accroîtra davantage, et les activités économiques se multiplieront dans tous les secteurs clés, tels que l'énergie, les transports, l'industrie et l'agriculture. Et les problèmes d'environnement se posent différemment selon la partie du monde où l'on se trouve.

Ainsi, le caractère trans-frontalier, voir mondial de certains défis écologiques impose à la communauté internationale une intensification de la coopération. Les problèmes mondiaux sont devenus si importants qu'ils pourraient jouer un rôle essentiel dans la façon dont vont se développer les relations internationales des points de vue économique, politique et sécuritaire.

La première conférence mondiale à Stockholm en 1972, sous l'égide des nations unies, présente l'environnement comme un problème planétaire ; Toute politique à long terme n'est envisageable que dans un contexte international.

1.2. L'Algérie dans les Coopérations internationales

La volonté de l'Algérie d'adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce aboutit aux amendements de plusieurs textes de lois pour pouvoir se mettre en conformité avec les conventions internationales (Annexe 2).

Cette volonté se concrétise aussi à travers la coopération à des projets internationaux à savoir :

Projet PNUD: renforcement des capacités nationales pour la protection de l'environnement.

Projet de coopération avec GTZ-Allemagne : gestion des déchets solides et rejets liquides.

Projet avec le Fonds Mondial pour l'Environnement

- Mise en place d'un système de gestion de la pollution pétrolière
- Elaboration de stratégie et programme national sur la diversité biologique.

- Programme d'action pour la Méditerranée consacré à la pollution d'origine tellurique

Projet avec le METAP

- Plan national d'action environnementale
- gestion et planification des zones sensibles

Projet avec la Banque Mondiale: contrôle de la pollution industrielle (Annaba)

Projet avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM): (développement durable du littoral algérien).

2. En Algérie :

2.1. Stratégie nationale pour la protection de l'environnement

La stratégie nationale repose ces dernières années sur le concept du développement durable ; Celui-ci est défini comme un processus tendant à concilier un efficience économique, équité sociale et soutenabilité écologique (ACTION 21, 1997). Une autre définition plus complète et réaliste a été donné : « C'est un concept d'évolution où il est tenu compte au préalable, et non après coup, de la dimension écologique dans la prise de décision économique et d'utilisation de l'espace. C'est une nouvelle approche de gestion et d'aménagement de l'espace permettant le maintien des activités de développement tout en assurant une pérennité de l'équilibre écologique des zones investies. » (Benabdeli, 1995).

2.2. Action gouvernementale

La stratégie du gouvernement algérien est basée sur six axes:

1. Renforcement du cadre juridique et institutionnel
2. Réduction des pollutions et nuisances
3. Préservation de la diversité biologique et des espaces naturels.
4. Formation, information et sensibilisation
5. Renforcement de l'organisation et des moyens de fonctionnement
6. Dynamisation de la coopération internationale

2.3. Evolution du cadre institutionnel du secteur de l'environnement en Algérie : (itinéraire instable)

Date	Cadre institutionnel
1974	Création du conseil national de l'environnement (CNE)
1977	Dissolution du CNE et transfert de ses missions au Ministère de l'hydraulique, de la mise en valeur des terres et de la protection de l'environnement
1981	Transfert des missions de protection de l'environnement au secrétariat d'état aux forêts et à la mise en valeur des terres
1983	Création d'une agence nationale pour la protection de l'environnement (ANPE)
1984	Rattachement des prérogatives de protection de l'environnement au Ministère de l'hydraulique
1988	Transfert de l'environnement au Ministère de l'intérieur et de l'environnement et Ministère de l'agriculture
1990	Transfert de l'environnement au Ministère délégué à la recherche, à la technologie, et à l'environnement
1992	Transfert de l'environnement au Ministère de l'éducation nationale
1993	Rattachement de l'environnement au Ministère chargé des universités
1994	Rattachement à nouveau de l'environnement au Ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'environnement
1996	Création d'un Secrétariat d'Etat chargé de l'environnement. La Direction Générale de l'Environnement (DGE) est maintenue avec ses prérogatives sous la tutelle de ce secrétariat d'Etat
2000	Création du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

2.4. Procédure de l'étude d'impact dans le droit algérien

L'Algérie a entrepris la mise au point du droit de l'environnement, en élaborant des législations et de réglementations globales, dans lesquelles viennent s'insérer des dispositions plus précises.

Le dispositif juridique de protection de l'environnement en Algérie repose sur la base des principes suivants :

- Principe d'action et de prévention
- Principe de précaution
- Principe de participation
- Principe de coopération

La loi marque une ère nouvelle dans la protection de l'environnement et ouvre la voix à l'élaboration d'une politique algérienne de l'environnement dont la nécessité se fait réellement sentir ; Puisque l'environnement en Algérie est depuis quelques années ressenti à la fois comme besoin social et comme le prolongement d'une nouvelle exigence du droit international. Ainsi, la place du droit est extrêmement importante.

En effet, un grand principe du droit de l'environnement algérien, est représenté par la loi relative à l'étude d'impact.

La procédure de l'étude d'impact sur l'environnement en Algérie introduite par la loi du 5 février 1983 sur la protection de l'environnement et réglementée par le décret exécutif du 27 février 1990 qui précise les conditions et les modalités de son application. « En effet, l'étude d'impact est une procédure bien particulière qui consiste à déterminer, avant d'entreprendre certains projets d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés, les incidences de ces derniers sur l'environnement. »

Obstacles :

Bien que la loi du 5 février 1983 et les innombrables décrets, arrêtés, circulaires, directives dont la production a subi une accélération ces dernières années, constituent les sources de ce droit. Mais, malgré cette production le dispositif législatif et institutionnel algérien en matière de protection de l'environnement reste faible et aucune norme algérienne n'a encore vu le jour.

Le cadre juridique algérien relatif à la protection de l'environnement fait l'objet de plusieurs critiques : La loi du sur les études d'impact est trop souvent accusé de contradiction avec des textes antérieurs, et d'incohérence avec des textes postérieurs ; D'autres textes d'applications pas encore énoncés ; ainsi qu'un décalage avec le

dispositif institutionnel du à l'absence de coordination et de concertation intersectorielle.

Enfin, le nombre important de textes promulgués montre que l'Algérie est l'un des pays les plus actifs en matière de législation environnementale, mais la situation environnementale reste inquiétante, les ressources naturelles continuent à se dégrader.

Une approche nouvelle basée sur la concertation, la communication et la participation de tous les secteurs s'impose donc pour une législation et une protection de l'environnement efficace en Algérie.

CHAPITRE IV : ETUDE DE FAISABILITE D'UNE OPERATION D'IMPORTATION D'UN SERVICE ENVIRONNEMENTAL Business Plan d'ECO-MED Sarl

Un plan de développement "business plan" correspond à un travail de fond nécessaire à la mise en place de tout projet d'entreprise. Ce travail conséquent permet à l'entrepreneur de se poser un ensemble de questions sur tous les aspects de la création et du développement de son projet, et d'y apporter des éléments de réponse.

Sommaire du Business Plan :

- 1. Résumé opérationnel*
- 2. Présentation de la société ECO-MED*
- 3. Marché et concurrence*
- 4. Objectif : Pénétrer le marché algérien de l'environnement*
- 5. Ressources humaines*
- 6. Dispositions juridiques*
- 7. Politique du service*
- 8. Communication et distribution*
- 9. Stratégies de l'entreprise*
- 10. Dossier financier*

1. Résumé opérationnel

Etude de faisabilité d'une opération de commerce international : importation de services environnementaux de la société ECO-MED vers le marché algérien. Le métier d'ECO-MED est l'expertise et le conseil en environnement naturel. L'exportation de ce savoir-faire est définie selon le livre de référence en commerce international « exporter » comme un transfert de technologie.

2. Présentation de la société : « ECOMED »¹⁸

2.1. Informations légales:

Raison social : ECOLOGIE ET MEDIATION Sarl.

Siège social : Tour Méditerranée-13^{ème} étage. 65, avenue Jules Cantini 13298
Marseille cedex 20

Capital : 15 000 €

SIRET (Système d'identification du répertoire des établissements):
n°450.328.315.000.20

RCS (Registre du commerce et des sociétés) Marseille 2003 B 02 532

Code NAF (Nomenclature des activités françaises, c'est un des codes de l'INSEE):
742C

Nombre actuel des salariés : 19 (voir organigramme)

Mail : contact@ecomед.fr

Site Internet : www.ecomed.fr

2.2. Présentation¹⁹ : « ECOMED ... *entre conservation du patrimoine naturel et développement des territoires...* »

ECO-MED est une société d'assistance technique, de conseil et d'expertise en environnement naturel. Fondée en octobre 2003, ECOMED a repris intégralement l'activité et les compétences du pôle «Gestion des Milieux Naturels» d'HEMISPHERES, créé en février 2000.

"ECologie et MEDIation"

- **Ecologie** : car l'écologie est avant tout une science pluridisciplinaire, permettant une approche globale et systémique, donc nécessitant d'être intégrée le plus en amont dans les processus de décision.
- **Médiation** : car la préservation de l'environnement est souvent au coeur de débats passionnés, opposant des acteurs aux intérêts divergents. En tant

¹⁸ ECO-MED

¹⁹ www.ecomed.fr : Site Internet de l'entreprise.

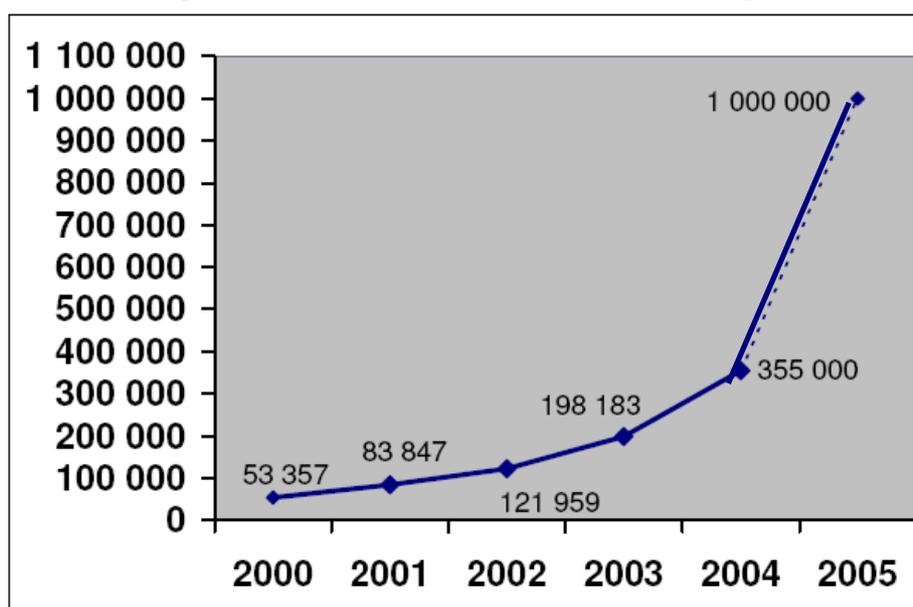
qu'experts-conseils, notre ambition est d'être à l'écoute de ces différents acteurs, de favoriser le dialogue et le porter à connaissance en vue d'aboutir à des solutions consensuelles.

2.3. Ses principaux savoir-faire, concernent :

- l'évaluation environnementale de projets socio-économiques ou d'espaces naturels,
- la planification et la coordination de mesures d'intégration compatibles avec les sensibilités écologiques,
- l'assistance technique pour la conception de programmes environnementaux sur le moyen et le long terme.

2.4. Evolution du chiffre d'affaire de l'entreprise²⁰

Diagramme de l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise



Analyse :

Fin 2003, la séparation de l'activité « Gestion des Milieux Naturels » de la société HEMISPHERES du groupe ALTRAN a abouti à la création indépendante d'ECO-MED.

²⁰ Rapport d'activité d'ECO-MED

L'analyse du chiffre d'affaires met en évidence de 2000 à 2003 une croissance annuelle moyenne de 55%; il est aussi important de souligner que la première année de sa création, ECO-MED enregistre du profit. Cette réalité a été rendue possible grâce à une gestion stricte, où tous les paramètres ont été calculés pour minimiser les risques inutiles en optimisant l'activité. Le dévouement de l'équipe constitue les fondations de cette réussite exponentielle.

Dès 2005, l'équipe d'ECOMED a doublé son effectif en raison de l'accroissement de son activité. Plusieurs chargés d'études temporaires sont employés pour couvrir la surcharge de travail habituelle du printemps et du début de l'été.

Le travail à temps partiel est un moyen utilisé par l'entreprise pour pouvoir s'adapter au cycle saisonnier de ses activités.

3. Marché et Concurrence

3.1. La concurrence d'ECO-MED en France

En France, l'activité du bureau d'étude en environnement naturel est assez bien développée, depuis quelques années le gouvernement français y prête une attention particulière.

Le développement de l'environnement s'est axé en priorité vers des notions de préventions de risque, de santé, d'urbanisation, et dans le développement de l'ingénierie.

On peut mettre en évidence la présence d'une concurrence frontale, dont les éléments majeurs suivants ²¹:

BIOTOPE se situe sur le même marché qu'ECO-MED ; Créée en 1993 par un groupe de naturalistes, Biotope dispose de quatre antennes en France, regroupant plusieurs dizaines de personnes. Le champ d'activité couvert par Biotope est plus large que celui réalisé par ECO-MED (on peut citer notamment un élargissement de leurs services vers l'édition d'ouvrages sur les sciences naturelles).

ECOSPHERE : Créée en 1988 par trois ingénieurs écologues, c'est l'une des plus grandes structures d'expertise en environnement de France. La société se compose de 20 personnes et travaille sur le même secteur d'activité qu'ECO-MED, l'évaluation et

²¹ Rapport d'ECO-MED

l'expertise écologique et environnementale, ainsi que son conseil. Leur siège est situé en région parisienne, ou ils concentrent d'ailleurs l'ensemble de leur activité. Ils sont aussi présents en Asie.

OGE : Office de Génie Ecologique, société d'ingénierie et de conseil en environnement, est une structure composée de 8 membres, qui travaille dans divers domaines liés à l'écologie. On note la création en 2001 d'une agence à Abu Dhabi.

Autres types de concurrence menaçante en France

Il s'agit d'une concurrence longtemps latente, mais qui se fait maintenant de plus en plus menaçante, car venant depuis peu ponctionner significativement, les parts de marchés des bureaux d'études (par le jeu de services attractifs en prix, voire parfois, en compétences) : l'activité de certaines ONG (à but théoriquement non lucratif) dont les missions premières (défense militante des intérêts de la nature) semblent outrepassées.

Toutefois, la Région PACA est sans conteste une région peu atteinte par ces dérives inquiétantes : un réseau associatif pourtant très complexe s'organise depuis longtemps mais peu sont les acteurs du contre-pouvoir qui s'adonnent régulièrement à ces activités purement mercantiles. Les « services » associatifs s'orientent davantage vers l'éducation à l'environnement, branche historiquement militante et indiscutable à maintenir en force pour assurer les principes de l'éco-citoyenneté. Or, cette branche est rarement empruntée par des bureaux d'études techniques comme ECO-MED et ce, le plus souvent, dans le cadre de sessions de formation ; cependant, les publics visés sont distincts et peu d'associations s'adressent directement et régulièrement à des industriels ou des administrations.

3.2. Quelle est la demande ?

La prise en considération des études d'impact sur l'environnement (EIE) oblige la mise en place de personnel compétent pour la réalisation de celles-ci, tant au niveau public que privé.

Les réformes politiques et économiques récentes renforcent les ressources matérielles des EIE afin d'assurer une réussite des réformes envisagées, et ceci conformément aux objectifs de développement durable. Le recrutement de nouvelles capacités s'impose.

Les acteurs de l'environnement qui connaissent le marché algérien confirment la demande algérienne en matière d'expertises en environnement. Le marché algérien correspond à celui de la France il y a une vingtaine d'années : Or, aujourd'hui l'activité exponentielle d'ECO-MED laisse présager un avenir pérenne pour la mise en place d'un bureau d'étude d'experts en environnement naturel en Algérie.

Grâce à la stratégie de développement et de coopération universitaire et de recherche du Haut Conseil Franco-Algérien d'autres partenaires sont à envisager dans la sphère publique. ECOMED peut intervenir en tant que spécialiste dans des centres universitaires qui dispensent des formations en environnement dans le cadre de thématiques de l'écologie. L'intégration d'un module spécifique à l'EIE serait même envisageable.

En 2005, sous la mention ECO-MED, le docteur VELA, consultant à ECO-MED, et ancien responsable du pôle flore, a été invité à l'Ecole Nationale Supérieure de Kouba (Alger), sa communication avait pour objet les raisons et les méthodes pour protéger la biodiversité végétale, ainsi qu'une réflexion sur la flore d'Algérie. D'autres interventions ont eu lieu au courant de l'année 2006-2007 à l'université de Bejaia, et celle de Tlemcen.

Par ailleurs, au sein de l'entreprise, il existe une demande de formation de personnels qualifiés, qui puissent à l'avenir faire face à la demande du marché algérien en phase de lancement.

3.3. Existe-t-il une concurrence locale -En Algérie- ?

On dénombre plus de 100 *Organisations non gouvernementales (ONG) environnementales nationales*, dont le principal rôle est la sensibilisation environnementale, elles peuvent dans un avenir proche se présenter comme de futurs concurrentes ou bien encore partenaires. En améliorant leur capacité, elles pourraient assumer un rôle dans la procédure d'EIE dans le cadre de la consultation publique, comme c'est le cas en France.

Aujourd'hui, on peut relever la présence d'un naturaliste, monsieur *Olivier Peyre*, (du bureau d'études Naturalia, France) qui réalise des expertises environnementales dans la région d'Oran depuis 4 ans environ.

Nous avons pu identifier un autre type de concurrence potentiel représenté par des bureaux d'études en environnement d'implantations étrangères (notamment en France ou au Canada). Parmi eux de nombreuses enseignes sont focalisées sur les problématiques de traitement de l'eau (par exemple Enviroservices au Québec, Sogreah en France, etc.) ou sur des problématiques d'environnement général comme BRL Ingénierie. On pourra aussi relever le travail de la Société des Eaux de Marseille qui a réhabilité le réseau d'eau d'Alger. Avec l'ouverture du marché de nombreuses autres enseignes françaises voire européennes sont susceptibles de se lancer rapidement sur le marché.

Cependant, l'expérience récente d'HEMISPHERES puis d'ECO-MED a montré qu'en France ce type de bureaux généraliste s'avère être bien plus des partenaires que des concurrents, en effet ils s'associent volontiers à des experts « faune-flore » pour soustraiter ou co-traiter le volet environnement naturel de leurs études. Néanmoins, ils peuvent s'avérer du jour au lendemain des néo-concurrents s'ils désiraient se lancer soudainement sur le marché. De fait, il n'est pas certain qu'en Algérie ce système de partenariat fonctionne à l'identique ; et ces enseignes sont donc perçues pour l'instant comme des concurrents potentiels.

Enfin, et bien que le marché ne soit pas clairement organisé, l'activité de conseil en environnement existe en Algérie. Le plus souvent, elle est le fait d'universitaires qui en dehors de leurs enseignements, réalisent des Etudes d'Impacts en Environnement ou autres commandes du Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique (MERS), voire du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE). Ce système est comparable à celui qui était en place en France jusque dans les années 1990.

3.4. Opportunités et obstacles

ECO-MED entreprend un partenariat avec l'Institut National Agronomique (El Harrach, Alger), ceci représente un avantage supplémentaire pour permettre à la jeune entreprise de consolider son réseau en Algérie. Dans cette perspective, Dr. VELA est sollicité pour intervenir en tant que collaborateur scientifique. Le projet concerne la flore et la végétation des habitats naturels et des agro-systèmes dans l'algérois. Ce programme de recherche est destiné à évaluer et diagnostiquer l'état actuel de la flore

des habitats naturels et semi-naturels, et de suivre son évolution dans le temps et de décrire les principales unités végétales. Outre ces interventions en milieu universitaire, ECO-MED a su établir un partenariat avec des parcs Nationaux et avec la Direction Générale des Forêts (en charge de la coordination des parcs nationaux du pays, désert exclus) ; ces relations permettent à ECO-MED de participer aux différentes rencontres avec l'ensemble des responsables, dont l'«atelier naturel», en Septembre 2005 à Jijel.

Les financements européens par le biais de la Direction Générale de l'Environnement permettent la mise en place de programme de financement. Le volet LIFE III- pays tiers, dont la couverture géographique inclut l'Algérie, a pour vocation d'apporter une assistance technique pour permettre le développement de politiques environnementales et la création de structures administratives.

L'opportunité de travailler en partenariat avec des bureaux d'études généralistes est sans doute un axe à privilégier pour pénétrer le marché algérien. De même, le corps universitaire ou para-universitaire qui se charge actuellement des EIE réalise le plus souvent des travaux imprécis et insuffisants au regard de la responsabilité qu'ils représentent en matière de protection durable du patrimoine naturel algérien.

On peut aussi constater un autre problème récurrent en Algérie : une lourdeur administrative qui met un frein à la mise en place rapide et effective de partenariat. Souvent les participants se découragent. Par ailleurs, les moyens de paiement scripturaux sont faiblement utilisés, l'instrument le plus utilisé est le chèque. Tout ceci freine l'investissement des acteurs étrangers. Enfin, la faiblesse du dinar est un handicap. Ainsi, il est plus intéressant pour ECO-MED de réaliser des contrats avec des financements internationaux.

4. Objectif : S'implanter dans le marché algérien de l'environnement

En France, le marché des bureaux d'étude en environnement est en croissance. Parallèlement, ECO-MED connaît sur le marché français (centré essentiellement sur le quart Sud-est) un renforcement de son activité ce qui lui permet raisonnablement de pouvoir envisager l'exportation de ses services à l'étranger et en particulier dans la région méditerranéenne.

Egalement, le MOCI (Moniteur du Commerce international) numéro du 1^{er} juin 2007 a ciblé l'Algérie parmi les destinations d'affaires à saisir, mettant l'accent sur la bonne santé économique du pays. La conjoncture très favorable encourage ECO-MED à saisir le potentiel du marché algérien en exportant ses services. (Annexe 3, 4 et 5).

Par ailleurs, les membres de l'équipe sont passionnés par la richesse et la diversité du milieu naturel méditerranéen, c'est pour cette raison que l'équipe concentre son savoir dans la région. Ainsi, le milieu naturel algérien intéresse particulièrement les spécialistes *éco-médiens*, car ce pays présente à la fois des similitudes avec la région PACA (Provence Alpes Côte d'Azur) et en même temps en diffère fondamentalement ; car l'Algérie abrite des écosystèmes d'une richesse faunistiques et floristiques qui n'ont pas encore fait l'objet d'études. Ajoutons à cela, la mise en place des politiques nationales pour la conservation de la biodiversité et la protection de l'environnement.

Enfin, l'ambition d'ECO-MED répond à son éthique de préserver l'environnement algérien qui est en proie à une urbanisation et une industrialisation exponentielle. La réactualisation des données précises et des statuts de la biodiversité algérienne est une première étape nécessaire qui permettrait de dresser un inventaire et de visualiser la réalité des espèces endémiques et représentatives du patrimoine naturel. Il faudrait par la suite intervenir auprès de la société civile pour les sensibiliser à la protection des différents écosystèmes.

5. Ressources humaines

5.1. Rencontre dynamique

ECO-MED est née de la rencontre entre de jeunes biologistes passionnés qui, après des parcours respectifs variés, ont souhaité unir leurs compétences afin de proposer une gamme de services complète et de qualité.

5.2. Une équipe scientifique pluridisciplinaire

ECO-MED est composée d'ingénieurs et d'universitaires de haut niveau, dont la complémentarité des compétences constitue un atout majeur pour la réalisation de projets nécessitant des approches environnementales pluridisciplinaires, renforçant ainsi l'éthique de l'entreprise. (Annexe 1).

Au cours de l'année 2007, l'équipe s'est encore agrandie en raison de la progression exponentielle des activités.

6. Dispositions juridiques

A l'heure de la mondialisation, l'Algérie est en pleine mutation vers une profonde évolution de ses structures et une orientation plus ouverte vers l'extérieur.

La question environnementale relève actuellement d'un intérêt national et d'un devoir international du gouvernement algérien.

La procédure des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) constitue l'instrument décisionnel et l'outil de base indispensable pour la mise en oeuvre du volet préventif de la stratégie du pays en matière de protection de l'environnement et du développement durable, c'est aussi le métier d'ECO-MED.

En Algérie, la loi cadre sur la protection de l'environnement 83-03 du 05 février 1983, est affirmé par un décret exécutif 90-78 du 27 février 1990.

Ce décret étend l'application de l'Etude d'Impact sur Environnement à tous les travaux, aménagements ou ouvrages, qui par leur importance peuvent porter atteinte à l'environnement. Celui-ci stipule la nécessité d'une analyse de l'état initial du site, des effets sur l'environnement, des justifications de projet et des mesures d'atténuation ou de compensation.

Dans le cadre de grands projets, tel que le projet de l'autoroute Est Ouest ; un avis d'appel national et international est émis, pour la soumission d'offres de réalisation des études d'impact sur l'environnement. Cette opération respecte la réglementation des marchés publics : décret N°02-250 du 24 juillet 2002.

7. Politique du Service

Les activités de services sont très diversifiées, elles occupent une place très importante dans les échanges internationaux, leur hétérogénéité ne permet pas la mise en place d'une classification.

7.1. Le métier d'ECO-MED : « Expertise et Conseil en Environnement Naturel » : ECO-MED propose des services de pointe en expertise écologique

(faune, flore et écosystèmes) et en conception de modalités de gestion du patrimoine naturel.

Outre cette activité de bureau d'études, ECO-MED se positionne en relais ou, si besoin, en médiateur entre les porteurs de projets, les services de l'Etat, les gestionnaires des espaces protégés et les représentants de la société civile, en développant des missions d'assistance technique sur mesure.

7.2. Présentation des services selon deux grandes formules

Selon la nature des projets et les besoins des maîtres d'ouvrages, ECO-MED peut mettre en oeuvre deux types d'approches.

L'**expertise** classique répond à un besoin ponctuel, souvent lié à l'événementiel, tandis que l'**assistance technique** offre un service sur le moyen ou le long terme.

EXPERTISE	ASSISTANCE TECHNIQUE
Service à court terme	Service à moyen ou long terme
Projets ponctuels, liés à l'événementiel	Projets durables, développement intégré des territoires
Réponse précise à un besoin, un problème	Programmes, opérations suivies sur plusieurs années
Mise à disposition d'une équipe de spécialistes	Mise à disposition d'un expert coordinateur, appuyé par une équipe de spécialistes
<i>Quelques exemples...</i> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes d'impact, études d'environnement avant-projet (ICPE, PLU...) • Evaluations des incidences (Natura 2000) • Inventaires et diagnostics écologiques • Dossiers réglementaires pour la création de zones protégées (Réserve Naturelle Volontaire, Arrêtés Préfectoraux de 	<i>Quelques exemples...</i> <ul style="list-style-type: none"> • Veille écologique de sites industriels sur la durée d'exploitation • Plans de gestion de sites naturels, documents de territoires, programmes scientifiques pluriannuels • Coordination scientifique et technique pour la mise en oeuvre de politiques environnementales • Accompagnement de projets

Protection de Biotopes...)	économiques, médiation environnementale • Formation professionnelle
----------------------------	---

7.3. Formats d'études selon les besoins des clients

Selon les besoins de ses clients, ECO-MED propose différents formats d'études, allant du simple pré-diagnostic au plan de gestion complet.

Le pré-diagnostic : Permet un inventaire sommaire des richesses biologiques d'un site et de ses potentialités, lorsque l'étude est réalisée hors saison (ex : période hivernale), ou lorsque le client ne souhaite obtenir qu'un premier aperçu global de son site (ex : prospection de nouveaux secteurs potentiels d'implantation).

Le diagnostic : En réalisant plusieurs passages sur le site, aux bonnes périodes du calendrier écologique, le diagnostic permet un inventaire relativement précis du patrimoine naturel d'un site. Sur la base de cet état des lieux, les sensibilités et perspectives de gestion sont ensuite définies.

Le volet naturel d'étude d'impact (VNEI) : Concerne les projets soumis à autorisation administrative (étude ou notice d'impact). Le VNEI permet de dresser un état des lieux circonstancié des enjeux biologiques présents sur un secteur, puis évalue les impacts du projet d'aménagement sur la faune et la flore. Le cas échéant, des mesures d'intégration sont proposées (mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement).

L'évaluation appropriée des incidences : Concerne les projets soumis à autorisation administrative et localisé dans ou à proximité d'un site à protéger. L'étude d'incidence permet de dresser un état des lieux circonstancié des enjeux biologiques présents sur un secteur, ciblé sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Elle évalue ensuite les incidences du projet d'aménagement sur l'état de conservation du site à protéger. Le cas échéant, des mesures d'intégration sont proposées (mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement)..

Le plan de gestion : Généralement élaboré pour des territoires à forte valeur biologique (parc, réserve...), il dresse un état des lieux très précis des richesses existantes, couvrant le spectre complet des différents compartiments biologiques. Il

définit ensuite les enjeux de conservation, puis les objectifs de gestion et les actions à mettre en oeuvre, dans un souci de préservation du patrimoine et de développement durable. Son caractère exhaustif implique le recours à divers experts, dans les différentes disciplines naturalistes.

Le suivi écologique : Permet de suivre dans la durée l'évolution du patrimoine naturel sur un site. Cette évaluation périodique (annuelle ou pluriannuelle) par une même équipe d'experts permet un retour d'expérience de qualité et un enrichissement continu des connaissances. Véritable outil d'aide à la décision, cette veille écologique permet également de mettre en oeuvre les réajustements nécessaires et apporte des garanties pour les tiers (services de l'Etat, associations de protection de la nature et du cadre de vie, grand public...).

7.4. Adaptation des services d'ECO-MED d'un marché à l'autre

Dans son service en France, ECO-MED réalise des expertises lisibles pour et par tous. En effet, son but est de présenter un travail de professionnels qui puisse de surcroît susciter un intérêt de la part des industriels ou collectivités qui doivent soumettre le dit rapport à la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et autres services de l'Etat (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Division Départementale de l'Equipement, Division Départementale de l'Agriculture et des Forêts), et ce afin de finaliser leurs projets.

Cependant, afin de pénétrer le marché algérien, ECO-MED opère une modification de forme sur son offre, et suit ainsi une politique d'adaptation afin de répondre clairement à la demande algérienne.

7.5. Mise en parallèle des missions réalisées en France, avec les missions envisagées en Algérie

Mission réalisée en France	Missions envisagées en Algérie	Explication et adaptation de la terminologie du service
Les diagnostics écologiques faune/flore/ habitats	Les expertises écologiques faune/flore/ milieux naturels	La terminologie « diagnostic » se réfère plutôt au domaine médical tandis que le terme « habitat » est une notion

		européenne. En Afrique ce mot fait référence à l'habitat urbain. Afin d'éviter toute confusion, on préfère employer l'expression « milieux naturels » NB : Cette activité sera essentielle en Algérie.
Le volet naturel des études d'impact, de projets industriel et d'aménagement	Le volet faune flore des études d'impact de projets industriels et d'aménagement	Il est utile de spécifier en décrivant l'activité afin d'éviter toute confusion
L'évaluation appropriée des incidences NATURA 2000 au titre de l'art. L414-4 du Code de l'environnement	Réflexion scientifique sur la mise en place d'une politique environnementale de type NATURA 2000	NATURA est un réseau européen qui se base sur deux directives, celui-ci n'existe pas en Algérie. Absence de documents scientifiques au Maghreb. Donc l'intérêt d'ECO-MED est d'œuvrer dans le sens de cette réflexion ; ainsi acquérir une notoriété scientifique en Algérie, et même au Maghreb.
La mise en place d'une veille écologique d'ouvrages industriels et sites naturels	L'évaluation environnementale pourrait être un atout pour mieux comprendre les dommages créés sur les espaces naturels par les pratiques courantes (décharges sauvages, surpâturages, incendies, urbanisation galopante à la périphérie des centres urbains...)	Le suivi régulier de plusieurs de ces pratiques dommageables, pourra faire prendre mieux connaissances aux autorités de la fragilité de l'environnement et de la possibilité multiple de mettre en œuvre au cas par cas des modes de gestion capables d'intégrer ces pratiques néfastes. (cela passe par de la sensibilisation et de la médiation environnementale)
L'élaboration ou l'évaluation de plans de gestion territoires naturels	L'élaboration ou l'évaluation de parc nationaux et de réserves de biosphère	Le marché de l'environnement naturel algérien concerne pour l'instant les réserves naturelles

Une réflexion sur les outils réglementaires pour la gestion et la protection de l'environnement	Une réflexion sur les outils scientifiques pour l'élaboration ou la révision de listes de protection ou de listes rouges	Dresser un premier bilan des espèces animales et végétales algériennes possédant des statuts de conservation défavorables
La participation à de grands projets de territoire		
La formation professionnelle en écologie appliquée	Enseignement professionnel des métiers de l'écologie et de l'éducation à l'environnement	Lancer l'idée que l'écologie est un métier technique et pas seulement un enseignement de faculté. Ce volet de la mission est également à souligner car il permet de faire connaître un bureau d'étude en écologie appliquée comme ECO-MED, et ce dans les milieux spécialisés, mais aussi intervient dans le partenariat interuniversitaire.
La médiation environnementale pour les grands comptes de l'industrie	La médiation environnementale pour les grandes politiques environnementales	Depuis quelques années, l'Algérie œuvre à développer sa politique environnementale. « L'évaluation du système d'étude d'impact sur l'environnement de la république algérienne démocratique et populaire » réalisée en 2000 souligne cet engouement.

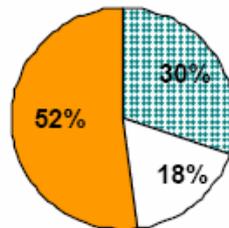
8. Communication et Distribution :

8.1. Politique de communication en France : Partenariat scientifique.

Les experts d'ECO-MED travaille avec divers partenaires scientifiques spécialisés en écologie et en gestion des espaces naturels à savoir :

- Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie (CNRS) / Université d'Aix-Marseille
- Laboratoire Biogéographie et Ecologie des Vertébrés (EPHE) / Université de Montpellier 2
- Association d'Informatique Appliquée à la Botanique
- Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles
- Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels
- Associations de protection de la nature
- Sociétés savantes de sciences naturelles
- Naturalistes locaux

8.2. Répartition des clients d'ECO-MED en France



- Administrations et structures parapubliques
- Bureaux d'études techniques
- Aménageurs et industriels

Les clients directs d'ECO-MED sont en majorité de grands donneurs d'ordre du secteur industriel et de l'environnement, ainsi que des administrations, des bureaux d'études techniques et des ONG.

8.3. Travaux scientifiques et participation aux séminaires en Algérie

Des travaux de recherche scientifique et de coopération internationale :

- Participation à plusieurs colloques sur les thèmes émergents de la protection et de la gestion de l'environnement en Algérie depuis 2003. Mise en place d'un réseau d'échanges et de coopération entre les scientifiques d'ECO-MED et leurs homologues algériens (démarrage : 2003).

- Participation à la journée d'échanges co-organisée par l'antenne marseillaise du WWF France et le GIP des Calanques dans le cadre du projet international MEDPlan sur le milieu marin en Méditerranée (2005).

- Réalisation des premiers inventaires naturalistes (faune/flore /habitats terrestres) des parcs Nationaux du Tell algérien : Parc National de Gouraya et Parc National du Djurdjura (2003-2005).

Un projet de ligne éditoriale sur l'écologie et la nature en Algérie a été mis en place avec un éditeur algérien, Inas Diffusion.

Deux projets sont actuellement en cours :

- Un livre d'illustration photographique de la flore de Numidie (Nord Est Algérien et Nord Tunisien) dont l'auteur est Dr. VELA ;

- La réédition d'un ouvrage scientifique de référence sur la flore d'Algérie avec une mise à jour partielle du Dr. VELA.

D'autres projets sur la faune et la nature en général pourraient aussi voir le jour.

Des projets sur le sol algérien sont des premières étapes qui pourraient se révéler être des atouts pour pénétrer le marché algérien. Elles permettent de faire connaître les compétences de l'entreprise aux spécialistes algériens.

Le réseau relationnel tissé en Algérie est un billet d'entrée qui va permettre à l'entreprise de pouvoir conclure des premiers contrats, le professionnalisme est la seconde porte d'entrée dans un marché qui s'annonce très porteur.

Lors du 1^{er} Séminaire International sur l'Environnement et ses Problèmes Connexes, à Bejaia juin 2005 ; la présence exclusive d'ECO-MED a marqué la rencontre de nombreux professionnels de l'environnement. L'objectif réalisé à cette rencontre était le renforcement des échanges scientifiques entre les universitaires et les industriels dans le domaine de l'environnement.

8.4. Partenariat Algérien

ECO-MED peut pénétrer le marché algérien de l'intérieur. Cela nécessite de se rendre en Algérie régulièrement pour se tenir au courant des avancées du marché, de la concurrence et se faire connaître du milieu.

La politique commerciale d'ECO-MED repose dans un premier temps sur la participation à des séminaires, conférences et ateliers.

Ainsi, le milieu universitaire est un univers de choix, la mise en place d'un partenariat avec l'IMEP²² et l'université algérienne : à savoir des participations régulières d'ECO-MED aux séminaires et ateliers nationaux ; Depuis « zones humides » à Béjaïa en novembre 2002, « réserves de biosphère » en septembre 2005... etc

L'avance prise par ECO-MED en terme de communication lors des rencontres organisées par l'université algérienne est un gage de sérieux ; Cette démarche permet également de ménager les susceptibilités de certains algériens qui considèrent la venue d'entreprises étrangères proposant leurs services comme une menace pour l'entreprise algérienne.

9. Les Stratégies de l'entreprise :

En quelques années d'existence, ECO-MED a acquis de nombreuses références et a su participer activement à l'application concrète de la gestion durable du patrimoine naturel, alliant rigueur scientifique et recherche de solutions adaptées et novatrices. A cet effet, différentes options d'exportation du service peuvent être proposées par ECO-MED :

➤ Tout d'abord, **la première stratégie** envisagée est celle de réaliser un partenariat interuniversitaire qui permettrait aux jeunes experts de se faire connaître sur la plate forme scientifique et par la suite sur le marché de l'environnement algérien. Ce qui constitue aussi à terme une stratégie centrale car une des missions d'ECO-MED est l'apport de connaissances environnementales pour permettre ainsi aux étudiants un meilleur accès aux nouvelles données environnementales et surtout de former de véritables spécialistes dans ce secteur. En effet, le rapprochement franco-algérien que souligné se concrétise, en conformité avec la Déclaration d'Alger de mars 2003 un ensemble de réflexions a été engagé par les membres du Haut Conseil Franco-Algérien, depuis sa création en octobre 2004 à Alger. La stratégie envisagée est celle d'un développement de la coopération universitaire et de recherche ainsi que sa mise en oeuvre.

Le Haut Conseil stipule la nécessité de former et de recruter de nouveaux enseignants notamment en sciences humaines. La recherche scientifique est une des

²² Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléocologie. Faculté des Sciences de St-Jérôme, Marseille.

priorités de ces réflexions, il faut noter que le montant global alloué dans le cadre du Fond national de la recherche est en constante progression. Or, ECO-MED dispose déjà d'un partenariat privilégié avec l'IMEP ; En effet, la jeune entreprise est une référence dans le milieu universitaire, ses membres interviennent d'ailleurs lors de colloques scientifiques et certains d'entre eux ont collaboré à des missions au sein de cette structure. Une Convention bipartite est signée entre les deux structures.

➤ La **deuxième stratégie** est de développer une activité « étude » internationale directement depuis la France. Cela peut se faire de deux manières soit en collaborant avec d'autres bureaux partenaires (en tant que sous-traitant sur leurs propres contrats) ou de manière indépendante en répondant directement à des appels d'offre internationaux. C'est le système qui se rapprocherait le plus du mode de fonctionnement actuel en France. Ce type de partenariat commercial avec des bureaux d'études plus complémentaires que concurrents a déjà fait ses preuves depuis des années avant même la création d'ECO-MED, c'est une des voies qui a permis à l'unité « Gestion des milieux Naturels » d'HEMISPHERES en 2003 devenue ECO-MED de se faire connaître dans une grande partie du pays et dans le corps de métier.

➤ La **troisième stratégie** est à envisager dans le plus long terme. Au cours de cette étude, on a pu établir que la création d'une activité permanente résidente en Algérie est tout à fait envisageable d'ici quelques années. Ce centre d'activité pourrait prendre la forme d'une antenne ECO-MED de droit français sur le sol algérien ou celle d'une filiale de droit algérien. Dans cette optique nous avons élaboré un calcul prévisionnel des frais qui pourraient être engagés pour finaliser cette stratégie.

10. Dossier Financier :

10.1. La politique du Prix

Les prix à afficher par ECO-MED pourront varier selon la stratégie envisagée. En ce qui concerne les deux premières stratégies citées plus haut, le financement se fera par des organisations internationales ou des administrations nationales. Ces partenariats font l'objet de rapprochement économique et diplomatique comme nous l'avons déjà mentionné. La rémunération est en Euro ou en Dollar voire en Franc

Suisse pour les ONG basées en Suisse. On pourra se référer à l'annexe 6 pour se familiariser avec la fiscalité des entreprises étrangères travaillant sur le sol algérien.

La stratégie qui envisage la mise en place d'une antenne ECO-MED en Algérie, ou d'une filiale de droit algérien, nécessite une étude plus approfondie et doit mettre en évidence le calcul des frais à engager pour sa création mais aussi doit déterminer le prix du service à facturer.

Nous avons jugé plus utile d'élaborer une grille de calcul de frais de manière comparative avec les frais enregistrés en France, en adaptant celle-ci à la réalité du marché algérien.

• **Personnel algérien**

- *Prix pratiqués en Algérie*

Le **Salaire National Minimum Garanti** (SNMG) correspondant au SMIC français²³ : est d'environ **10.000 DZD /mois** pour une durée hebdomadaire de travail de quarante heures

Le taux horaire est de 46,15 DZD

TVA service 17% (en France 19,6%)²⁴.

Le taux de la cotisation de sécurité sociale à la charge de l'employé est de 9%.

Le taux de la cotisation de sécurité sociale à la charge de l'employeur est de 25%.

- Quelques exemples de salaires de corps de métier pouvant être engagé à travailler pour ou avec ECO-MED

- Dans le public, secteur économique: une assistante de direction expérimentée est rémunérée entre 25.000 DZD et 40.000 DZD (environ 277 à 444euros), un universitaire gagne de 30.000 DZD à 50.000 DZD net/mois.
- *Dans le privé*, les salaires diffèrent, et peuvent être jusqu'à deux fois plus élevés.
- Ingénieur algérien : Si ECO-MED a recours à des ingénieurs algériens en vacation, l'avantage est de ne pas supporter de coups d'amortissement ; En effet, la personne est rémunérée en fonction du nombre de jours qu'elle va

²³ www.cleiss.fr : Centre des Liaisons européennes et Internationales de sécurité sociale.

²⁴ www.missioneco.org/algerie/index.asp Mission économique rattachée à l'Ambassade de France en Algérie. et www.lexalgeria.net Portail du Droit Algérien.

travailler sur la mission. Alors que si l'on emploie sur le long terme, des jours non travaillés seront inévitablement payés.

- Assistante polyvalente

La personne doit avoir un profil complet c'est-à-dire :

- 3 années d'études en comptabilité
- Expérience professionnelle exigée
- Bilingue français-arabe, lu écrit et parlé couramment.

Ce poste d'assistante polyvalente est central, car la personne fera le relais entre l'agence algérienne et le siège social en France. Il est préférable de recruter une personne ayant une expérience dans le privé, car elle a plus de chance d'avoir un profil compétant et dynamique.

Le calcul des frais envisagés pour la mise en place d'une antenne en Algérie, est représenté dans le tableau ci-dessous. La mise en place de l'antenne est évaluée pour une première année d'exercice.

Tableau Synthétisant les frais à envisager :

Estimation des frais (en DZD)		Première année (personnel mixte de droit français et de droit algérien)	Deuxième année (personnel de droit algérien)
Personnel (calcul sur la base d'une équipe de cinq personnes*) salaire brut + charges patronales.		8.460.000 à 10.800.000 + 25% = 10.575.000 à 13.500.000	5.400.000 à 7.440.000 + 25% = 6.750.000 à 9.300.000
Transports (France Algérie) sur la base d'un aller-retour/mois		432.000	432.000
Locaux	Loyer	300.000 à 540.000	300.000 à 540.000
	Matériels	180.000	360.000
Frais véhicule (forfait incluant assurance et entretien du véhicule)		1.100.000 à 1.500.000 (forfait plus investissement)	200.000

Coût de fonctionnement	50.000	50.000
Total	12.637.000 à 16.022.000	8.092.000 à 10.882.000

* *Equipe composée d'un directeur ou gérant, de deux ingénieurs, d'un technicien et d'un(e) assistant(e).*

On peut estimer devoir, pour la mise en place rentable d'une antenne ECO-MED en Algérie, dégager un chiffre d'affaires annuel d'environ 9.500.000 DZD soit environ 105.000 EUR, plus un surcoût la première année (dû aux investissements et aux salaires plus élevés du personnel de droit français) d'environ 5.000.000 DZD, soit environ 55.000EUR qu'ECO-MED France devra être à même de supporter en tant qu'investissement financier.

10.2. Evaluation budgétaire de la mise en place d'une antenne relais en Algérie :

Salaires bruts sans charges patronales :

Personnel		Estimation des frais envisagés *
de droit algérien	Ingénieur d'étude	90.000 à 130.000 DZD brut/mois (environ 1000-1444 EUR)
	Technicien d'étude	60.000 à 90.000 DZD brut/mois (environ 666-1.000 EUR)
	Assistante polyvalente	60.000 à 90.000 DZD brut/mois (environ 666-1.000 EUR)
	Gérant	150.000 à 180.000 DZD brut/mois (environ 1.666-2.000 EUR)
De droit français (détaché)	Directeur d'étude	2.500 à 3.000 EUR brut/mois (environ 225.000 à 270.000 DZD)
	Ingénieur d'étude	2.000 à 2.500 EUR/mois (environ 180.000 à 225.000 DZD)

* Taux de change utilisé approximativement simplifié à 90 DZD pour 1EUR.

On notera que l'on rémunère le personnel d'étude français détaché en Algérie en euros. Toutefois, à plus long terme on envisage la création d'un poste permanent avec un Directeur (Gérant) sur place ; ce dernier serait, dans ce cas, rémunéré en Dinars algériens.

Les frais moyens à envisager pour le personnel (sur une base de 5 salariés) varient de 610.000 DZD à 790.000DZD (soit 5.400 EUR à 7.000EUR) par mois.

Prix du service

L'intervention d'un ingénieur français ou algérien ne peut être facturée au même prix. En effet, comme nous l'avons noté, il existe une différence de qualification qui doit être prise en considération. La différence majeure qu'il convient de noter par rapport au marché français est la présence et la rémunération d'un technicien d'étude. Sa rémunération sera a répercutée sur le contrat. On peut raisonnablement établir un coût aux alentours de 10.000 DZD (soit environ 100EUR) par contrat pour l'intervention du technicien.

Dans le tableau ci-dessous, est représenté le prix de la prestation vendue à la journée hors taxe :

Frais en France H.T.		Facturation envisagée en Algérie H.T
Chef de projet	600 EUR	500 EUR
Ingénieur français Personnel pouvant être détaché	450 EUR	400 EUR
Ingénieur algérien	-	150 EUR
Technicien d'étude algérien	-	100 EUR

Transport, Tarif des vols :

Il existe des forfaits selon la durée et la saison du voyage :

	1semaine	2 semaines	1 mois	+ d'1 mois
Base saison	230 EUR	260 EUR	300 EUR	350 EUR
Pleine saison	Tarif unique > 400 EUR			

15-6 15-9	
-----------	--

Billet d'avion :

Un aller-retour par avion est facturé entre 390 EUR et 450 EUR en plein tarif. Mais il est possible d'avoir de meilleurs prix (jusqu'à 250EUR en réservant à l'avance).

Une fréquence d'1 aller-retour/ mois pour le chef de projet peut être envisagée dès la première année de l'implantation.

Si l'on considère le prix moyen d'un billet aller-retour à 400EUR, cela correspond à un budget de 4.800EUR / an.

Immobilisations corporelles (locaux, matériels...)

Mettre en place une antenne ECO-MED à Alger peut se faire de plusieurs manières. Il faut aussi envisager du matériel à disposition du personnel algérien, les frais peuvent être limités car l'activité d'ECO-MED en Algérie débutera probablement par l'embauche de personnel en vacation, en réalisant des prestations externalisées les employés devront s'adapter et utiliser leur matériel.

Prix de location à Alger :

Les prix diffèrent selon les quartiers, deux endroits peuvent être envisagés, tout d'abord le quartier de la banlieue Est d'Alger, (par exemple Dar El-beida à 25km du d'Alger-centre et à 1 km de l'aéroport). Cet endroit est intéressant car il est situé un peu en périphérie de la capitale et permet ainsi à l'équipe détachée ou sur place de pouvoir se déplacer plus facilement sur le terrain pour réaliser les études, notamment dans le Nord et le centre du pays via le réseau routier mais aussi à travers tout le territoire via le réseau aérien.

On peut également envisager une antenne dans le quartier où est situé la quasi-totalité des entreprises étrangères c'est-à-dire en centre ville. Toutefois les loyers y sont le double voire parfois le triple de ceux pratiqués dans la banlieue.

Les prix de loyer des locaux diffèrent, l'exemple de deux bureaux de 30m² en banlieue Est d'Alger sont facturés à 25.000 DZD/mois (environ 225EUR) ; également un comptoir de 100m² est facturé à 30.000 DZD/mois (environ 270EUR). Il est important de noter que la location d'un bureau professionnel nécessite le versement en avance de 12 mois de loyer.

ECO-MED a contacté une agence immobilière qui lui a indiqué deux exemples de locations disponibles sur Alger :

- local à *Said Hamdine* (sur les hauteurs d'Alger) de 60 m² à 45.000,00 DZD (environ 400EUR)
- Un local à *Dely Ibrahim* (à 15 km d'Alger, un nouveau quartier où beaucoup d'entreprises étrangères se sont installées) 55m² à 45.000,00 DZD (environ 400EUR). Néanmoins, il faut acquérir dès l'installation des locaux au moins un ordinateur destiné à l'assistant(e) polyvalent(e), et du matériel de gestion administrative :
- Ordinateur + imprimante + scanner achetés en France : 150.000 DZD (soit environ 1400EUR).
- Matériels divers (nécessaire de bureaux...): 30.000 DZD (soit environ 270EUR).

Frais annexes

Des déplacements du personnel pour réaliser des études impact sont à envisager, le déplacement en taxi ou en voiture de location ne semble pas constituer la meilleure option. Dans le premier cas le spécialiste est tributaire de son chauffeur et sa marge de manoeuvre est réduite. Dans le second cas, la location en Algérie est assez chère.

Finalement, prévoir une voiture de fonction semble à long terme être la meilleure solution. De plus, le carburant est moins coûteux par rapport aux prix pratiqués en France. Le prix au litre en Algérie est approximativement 20 DA/Litre. On peut raisonnablement envisager l'achat d'une voiture neuve entre 900.000 et 1.300.000 DZD. On doit aussi prendre en compte l'assurance et l'entretien du véhicule sur une base approximative de 15.000 DZD/mois.

CONCLUSION

En vue de tous les éléments abordés dans cette étude on peut conclure qu'ECO-MED peut exporter son service d'expertise en environnement en Algérie. En effet, plusieurs changements observés ces dernières années permettent une amélioration de la conjoncture algérienne et des relations bilatérales avantageuses.

Désormais la situation en Algérie est favorable à l'investissement étranger et le gouvernement s'oriente clairement vers la voie du changement et de la modernisation de ses structures.

Ainsi, la refonte législative en cours (pour une harmonisation des lois algériennes à l'échelle internationale), les plans d'investissements public, et le rapprochement économique avec la France sont une réalité prometteuse.

On pourrait croire que la thématique environnementale n'est pas une priorité en Algérie. Or, la nouvelle donne internationale nécessite un cahier des charges qui prenne en compte le respect environnemental et patrimonial. Le secteur est donc porteur, et même si pour l'instant on ne constate qu'une demande mal organisée ; il convient de se placer dès maintenant sur le marché algérien. En effet, la concurrence est en devenir; les experts non professionnels peuvent aussi se placer sur ce marché, et il convient comme en France qu'ECO-MED se différencie, outre ses compétences, par son professionnalisme et son système qualité. Les principaux obstacles seraient justement cette concurrence qui parasiterait le marché mais il semble que le gouvernement ait entrepris des mesures pour répondre à la thématique du développement durable et se donner les moyens de la mettre en place avec des professionnels.

Les partenariats réalisés par ECO-MED (partenariats universitaires locaux et algériens) constituent de précieux avantages pour s'insérer dans le marché. En mettant en place un programme d'éducation à l'environnement, ECO-MED se présente comme un partenaire de choix sur le marché de l'environnement en Algérie.

L'investissement pourrait aussi se révéler utile dans toute la région. A long terme, la maison mère en France initiera le développement d'un relais ECO-MED Maghreb, localisé en Algérie.

ANNEXE

1. Organigramme d'ECO-MED.

2. Position de l'Algérie vis-à-vis des traités internationaux dans le domaine de l'environnement.

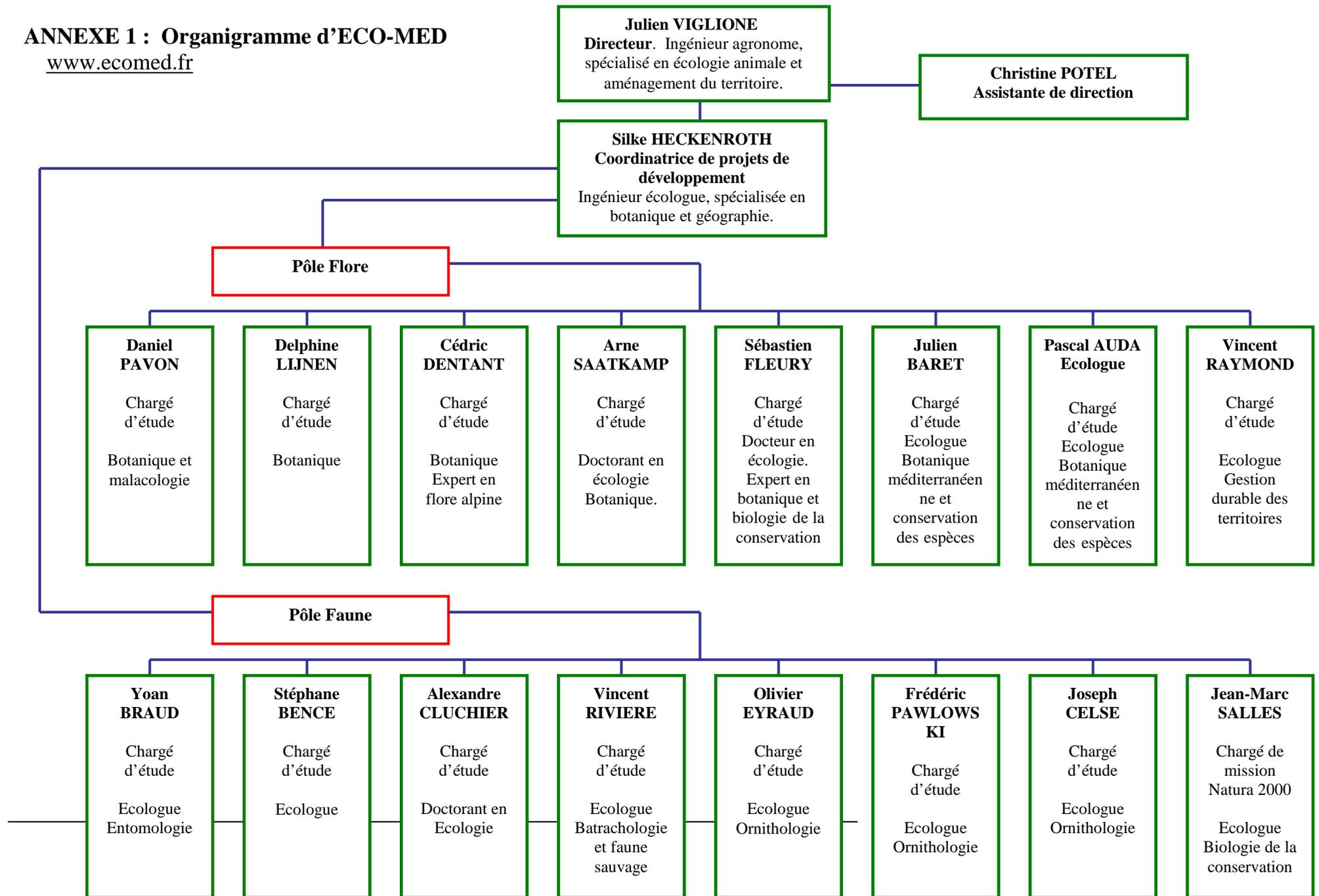
3. Politique extérieure de l'Algérie

4. Les relations économiques entre l'Algérie et la France

5. Extrait de l'intervention du président français, M. SARKOZY, devant les chefs d'entreprise français et algériens -MEDEF et le FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE-. Alger, 3 décembre 2007.

6. Quelques indications concernant la fiscalité des entreprises étrangères travaillant sur le sol algérien.

ANNEXE 1 : Organigramme d'ECO-MED
www.ecomed.fr



**Annexe 2 : Position de l'Algérie vis-à-vis des traités internationaux
dans le domaine de l'environnement**

Source : Secrétariat d'état chargé de l'environnement

Conventions internationales

Conventions internationales	Lieu et date d'adoption	Entrée en vigueur	Position de l'Algérie		
			Signature	Adhésion	Ratification
Convention internationale pour la protection des végétaux	Rome 06.12.1951	03.04.1952		05.05.1985	
Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures (amendement de 1962 et 1969)	Londres 12.05.1954	26.07.1958		11.09.1963	
Convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	Bruxelles 29.11.1969	19.06.1975			07.06.1972
Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine	Ramsar 02.02.1971	21.12.1975		11.12.1982	
Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol	Londres, Moscou, Washington 11.02.1971	18.05.1972		28.09.1991	
Convention internationale portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	Bruxelles 18.12.1971				13.05.1974
Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs	Oslo 15.02.1972	07.04.1974			

Convention sur l'interdiction de la mise au point de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction	Londres, Moscou, Washington 29.12.1972	23.03.1975			
Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Paris 23.11.1972	17.12.1975			
Convention sur la prévention de la pollution de la mer résultant de l'immersion de déchets (modifiée)	Londres, Mexico, Moscou, Washington 29.12.1972	30.08.1975			
Convention sur le commerce international des espèces sauvages et flore et de faune menacées d'extinction	Washington 03.03.1973	01.07.1975		22.12.1982	
Convention internationale pour la prévention de la pollution des navires	Londres 12.11.1973	02.10.1983		31.05.1988	
Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer	Londres 01.11.1974				27.08.1983
Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles	Genève 18.05.1977	05.10.1978			
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	Bonn 23.06.1976	01.11.1983			
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	Montego Bay 10.12.1982	16.11.1994	(Approbat ion) 10.01.1996		22.01.1996
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone	Vienne 22.03.1985	22.09.1988	22.03.1985	23.09.1992	
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	Bâle 22.03.1989	05.06.1992			

Convention internationale pour la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures	Londres 30.11.1990	Pas encore en vigueur			
Convention des Nations Unies sur les changements climatiques	New-York 09.05.1991	21.03.1994	13.06.1992		10.04.1993
Convention sur la Diversité Biologique	Rio de Janeiro 05.06.1992	29.12.1993	(approbation) 05.06.1995		06.06.1995
Convention internationale pour la lutte contre la désertification	Paris 17.06.1994	26.12.1996	17.06.1994		22.01.1996

Conventions régionales

Conventions régionales	Lieu et date d'adoption	Entrée en vigueur	Position de l'Algérie		
			Signature	Adhésion	Ratification
Convention africaine sur la conservation de la nature et les ressources humaines	Alger 15.09.1968	16.06.1969			11.12.1982
Convention pour la protection de la mer Méditerranée	Barcelone 16.02.1976	12.02.1978		26.01.1980	
Convention de Bamako sur l'interdiction d'exporter en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique	Bamako 30.01.1991	Pas encore en vigueur			
Convention de coopération dans le domaine maritime entre les Etats de l'Union du Maghreb Arabe (UMA)	Ras Lanouf (Libye) 9-10.03.1991				12.10.1991
Charte maghrébine pour la prévention de l'environnement et l'assurance dans le développement durable	Nouakchott (Mauritanie) 11.11.1992		11.11.1992		

Protocoles

Protocoles	Lieu et date d'adoption	Entrée en vigueur	Position de l'Algérie		
			Signature	Adhésion	Ratification
Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs	Barcelone 16.02.1976	12.02.1978		16.03.1981	
Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique	Barcelone 16.02.1976				17.01.1981
Protocole de coopération entre les pays de l'Afrique du Nord en matière de lutte contre la désertification	Caire 05.02.1977				11.02.1982
Protocole de 1978 relatif à la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires	Londres 17.02.1978	02.10.1983		31.05.1988	
Protocole relatif à la convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer	Londres 17.02.1978				27.08.1983
Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique	Athènes 17.05.1980	17.06.1983		11.12.1982	
Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée	Genève 03.04.1982	23.03.1986			05.01.1985
Protocole portant modification de la convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine	Paris 03.12.1982	01.10.1986			

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Montréal 16.09.1987	01.10.1989	22.10.1992	18.01.1993	
Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol	Madrid 14.10.1994	Pas encore en vigueur			
Protocole de Kyoto pour la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz carbonique	Kyoto 11.12.1997	16.02.2005			16.02.2005

ANNEXE 3 : Politique extérieure de l'Algérie

1. Le Président Bouteflika a fait du retour de l'Algérie sur la scène internationale l'une de ses priorités en matière de politique étrangère.

2. Dans la région méditerranéenne, l'Algérie a fait progresser ses relations avec ses principaux partenaires européens. France, Italie, Portugal, Espagne.

3. Dans un souci évident de diversifier ses relations bilatérales, Alger a également développé des contacts étroits avec plusieurs pays extérieurs à la région méditerranéenne : les Etats-Unis, la Russie, la Chine.

4. L'Algérie entend jouer un rôle dans les principales enceintes internationales : les questions sur le Processus de paix au Proche-Orient, réforme des Nations unies, réforme de l'OCI, NEPAD, développement durable,...

L'Algérie a déjà joué un rôle important dans plusieurs organisations internationales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale : présidente de l'Organisation de l'Unité africaine en 1999 (devenue depuis lors Union africaine), de la Ligue des Etats arabes en 2004-2005, membre du Conseil de sécurité des Nations unies en 2004-2005, Alger a accueilli, en mars 2007, le sommet de l'Union africaine qui a vu l'adossement du NEPAD au secrétariat de l'UA à Addis Abeba. La politique algérienne passe par :

- ▶ La signature de l'accord d'association UE / Algérie à Valence le 22 avril 2002 (entré en vigueur le 1er septembre 2005).
- ▶ Une perspective d'adhésion à l'OMC ;
- ▶ Un rôle actif au sein du Mouvement des non-alignés (MNA).

5. Enfin, on assiste depuis 2000 à un rapprochement de grande ampleur avec la France : la relance de la coopération à travers la construction d'un « partenariat d'exception » entre les deux pays. L'Algérie restant demandeur de l'approbation d'un document-cadre de partenariat et par la signature d'une convention bilatérale, ainsi que du renforcement des investissements.

ANNEXE 4 : Les relations économiques entre l'Algérie et la France

1. L'Algérie reste pour la France un partenaire commercial de premier plan : La France est le premier fournisseur de l'Algérie en 2006, avec une part de marché qui s'établit à 20,6 %. Les échanges entre la France et l'Algérie ont presque doublé en dix ans. L'Algérie est le premier partenaire commercial de la France en Afrique.

2. L'apparition d'un léger déficit en 2006 : La France, traditionnellement excédentaire avec l'Algérie, est devenue déficitaire vis-à-vis de ce pays, pour la première fois, en 2006. Ceci tient à deux facteurs : augmentation en valeur des importations d'hydrocarbures et recul des exportations.

3. Les importations françaises ont augmenté avec la hausse du prix des hydrocarbures : En deux ans la facture de l'énergie importée d'Algérie s'est accrue de plus d'un milliard d'euros.

4. Les exportations ont diminué sous l'effet de restrictions d'accès au marché et de la concurrence accrue des pays émergents et européens : Les principaux produits d'exportation vers l'Algérie sont l'automobile (18%), l'agroalimentaire (17%) et les produits pharmaceutiques (8%).

5. Les IDE français à destination de l'Algérie ont fait plus que doubler en 2006 : Les investissements directs français enregistrent la croissance la plus importante et s'inscrivent dans la dynamique de l'économie algérienne hors hydrocarbures (+4,5% contre 3% de croissance réelle globale). Sur la période 1998-2006, la France constitue la deuxième source d'investissements étrangers. 250 filiales d'entreprises françaises implantées en Algérie représentent près de 12 000 emplois directs et 40 000 emplois indirects.

6. Les investissements français sont concentrés dans les secteurs financier, agroalimentaire et pharmaceutique.

**ANNEXE 5 : Extraits du discours du président français, M. Nicolas SARKOZY,
devant les chefs d'entreprise français et algériens²⁵**

- Alger, 3 décembre 2007 -

..Parce que je suis venu en Algérie pour parler d'avenir.. pour bâtir. Bâtir entre nos deux peuples un partenariat d'exception.. j'attends de vous que vous soyez des acteurs essentiels de cette grande ambition en multipliant entre nos deux pays les projets, les emplois, les solidarités concrètes.

..Oui, j'ai confiance.. je crois en l'avenir de l'Algérie.. Stable et pluraliste, prospère et dynamique, capable de transformer sa richesse d'aujourd'hui en investissements pour demain. Participer à cette grande ambition est dans notre intérêt.. contribuer à l'avenir de l'Algérie, dans le respect de ses choix et de ses souhaits, avec amitié.

..Cent cinquante entreprises françaises ont voulu faire le voyage avec moi pour participer à cet événement organisé par le MEDEF et le FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISE. J'y vois la preuve qu'au-delà des relations d'Etat à Etat, il existe une véritable communauté d'intérêts pour les entrepreneurs de nos deux pays, et une capacité à nouer des liens directs, basés sur la même intelligence des opportunités à venir.

..L'Algérie et la France sont deux partenaires stratégiques dans le domaine économique. Sur le continent africain, l'Algérie est le premier client de la France. Le deuxième après la Chine pour les pays hors OCDE. La France est le premier fournisseur de l'Algérie, avec près de 20 % de parts de marché. En matière énergétique, l'Algérie est notre troisième fournisseur de gaz, avec 16 % de nos approvisionnements. Cette relation économique est exceptionnelle mais.. notre position n'est pas un droit acquis. L'Algérie est un pays libre..

..En juillet dernier, j'avais demandé au président Bouteflika ce qu'il attendait de la France. Il m'avait répondu : "aidez-nous à entrer dans le club des pays émergents".

..Les contrats que nous allons signer demain s'élèvent à plus de 5 milliards d'euros !

..équipements structurants : tramways d'Oran et celui de Constantine, gestion du métro d'Alger, maîtrise d'œuvre d'une autoroute, ligne ferroviaire, usine pétrochimique,

²⁵ www.diplomatie.gouv.fr Site officiel du ministère français des Affaires étrangères

barrages, centrale thermique.. Les entreprises françaises savent faire et répondront toujours "présent" quand on aura besoin d'elles.

Ces grands contrats concrétisent le "partenariat d'exception".. centré sur des projets stratégiques.. partenariat concret et opérationnel.. l'amitié ne se traduit pas par des mots, par des traités.. mais par des projets, par des actes, par des décisions.

Une Algérie qui souhaite rentrer dans le club des pays émergents, c'est une Algérie qui construit une stratégie de développement à long terme..

Dans le message du président Bouteflika, j'ai également entendu l'invitation faite aux entreprises françaises à investir davantage en Algérie, à l'aider à diversifier son économie.. sur les trois dernières années, les investissements français en Algérie ont triplé, 300 millions d'euros en 2006. Nous sommes le premier investisseur hors hydrocarbures. Cela, nous le devons aux efforts de celles de nos entreprises qui ont fait le choix de s'implanter en Algérie, dans des conditions qui sont parfois difficiles.

Mais il faut maintenant passer à la vitesse supérieure ! Au regard du potentiel offert par l'Algérie.. un exceptionnel programme d'investissements : 180 milliards de dollars sur 5 ans..

Je veux que la France redevienne le premier investisseur étranger en Algérie. Nous en prenons le chemin, avec les investissements envisagés par Total à Arzew et par GDF sur le gisement de Touat, qui représentent environ 2 milliards d'euros.. et le projet d'Alstom de construction d'une usine de montage de tramways ici, en Algérie..

Il faut tirer le meilleur parti des liens humains exceptionnels entre nos deux pays. Plus d'un million d'Algériens vivent en France. Ils y forment une communauté très active. Avec 250 filiales en Algérie, les sociétés françaises emploient quant à elles directement 22.000 personnes..

..nous mettons souvent en avant les grands contrats, mais ce sont des PME, qui réalisent la moitié de nos exportations avec l'Algérie.

..les entreprises françaises et algériennes ont un rôle essentiel à jouer dans la création de cette Union méditerranéenne..

L'Algérie a tous les atouts pour réussir : elle a les ressources, mais surtout, l'Algérie a la jeunesse.. Le passé, il existe, l'avenir est à construire.. je suis venu pour construire.. pour l'avenir, pour l'amitié et pour la confiance entre l'Algérie et la France.

ANNEXE 6 :**Quelques indications concernant la fiscalité
des entreprises étrangères travaillant sur le sol algérien²⁶ :****Régime fiscal applicable aux entreprises étrangères n'ayant pas une installation professionnelle permanente en Algérie :****Les impôts applicables :**

Si l'entreprise étrangère est une société de capitaux ; elle est soumise aux impôts suivants:

- Impôts sur les bénéfices des sociétés (IBS)
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- Versement forfaitaire (VF)

Si l'entreprise étrangère est une personne physique ou une société de personnes ; elle est soumise aux impôts suivants :

- Impôts sur le revenu global (IRG)
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- Versement forfaitaire (VG)

En matière d'IBS, d'IRG et de TVA :

La base servant d'assiette à l'IBS, l'IRG et la TVA est constituée par le montant brut du marché hors TVA

Remarque : Les sommes versées en monnaie étrangère doivent être converties en dinars au cours de change en vigueur à la date du contrat au titre duquel sont dûes les dites sommes.

En matière de V.F :

La base servant d'assiette au V.F. est constituée par le montant total des salaires sous déduction de la cotisation ouvrière

²⁶ <http://www.konsulat-algerien.de/invguide.htm>

Le montant de l'impôt est obtenu en appliquant aux sommes imposables les taux suivants :

En matière IRG :

18% si l'entreprise étrangère exerce une activité des prestations de services

En matière d'IBS :

18% si l'entreprise étrangère exerce une activité de prestations de services.

En matière de TVA :

7% sans droit à déduction si l'entreprise exerce une activité des prestations de services

14% avec droit à déduction si l'entreprise étrangère exerce une activité de travaux immobiliers.

Exemple d'une prestation de service :

Soit un contrat de prestation de service conclu entre une entreprise étrangère et une entreprise algérienne. Le montant du marché hors TVA est de 10 000 DA

Impôts à la charge de l'entreprise étrangère IBS :

L'IBS est une retenue à la source par l'entreprise algérienne $10\,000 \times 18\% = 1\,800$

Montant net revenant à l'entreprise étrangère : $10\,000 - 1\,800$ (I.B.S.) = 8 200

T.V.A : $10\,000 \times 7\% = 700$

L'entreprise étrangère facturera à l'entreprise algérienne :

$10\,000 + 700 = 10\,700$ DA

Obligations incombant aux entreprises étrangères :

L'entreprise étrangère doit remettre dans un délai de un mois suivant son installation une copie du contrat. Elle doit tenir un livre spécial présentant :

Le montant des achats effectués

Le montant des recettes réalisées

Le montant des salaires, des rémunérations, commissions et honoraires ;

Le montant des locations de toute nature.

 **BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES** 

-  VINAY Elisabeth. 2005- Réaliser votre étude de marché. Agence pour la création d'entreprises. Editions d'Organisation. Paris.
-  AZIZI Shéhérazade. 2005- rapport sur l'exportation d'un service, l'expertise en environnement naturel en Algérie.
-  EXPORTER, 2007 Edition Foucher.
-  Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, GTZ Office de coopération allemand, 2000- Rapport sur l'état de et l'avenir de l'environnement.
-  BENABDELI kheloufi et BENMANSOUR seif el-islam. 1998- Protection des l'environnement, Quelques bases fondamentales appliquées et réglementaires, présentation d'une expérience réussie.
-  KERDOUN Azzouz. 2000- Environnement et développement durable. Edition Publisud. Paris.
-  DEMRI Djamila. 2000- Protection de l'environnement et réglementation en Algérie. Communication du Laboratoire « Sciences et Techniques de l'Environnement ». Département du Génie de l'Environnement. Ecole Nationale Polytechnique d'Alger.
-  www.wto.org : Site officiel de l'OMC, "World Trade Organization".
-  www.cofacerating.fr : Site officiel de la COFACE, compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.
-  www.ubifrance.fr : Site officiel de l'agence française pour le développement international des entreprises.
-  www.lemoci.com : Moniteur du commerce international.
-  www.clubinternational.ademe.fr : Site officiel du Club ADEME International, Réseau aux côtés des éco-entreprises françaises à l'export.
-  www.reme.info : Site du Réseau des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement.
-  www.ecomed.fr : Site Internet de l'entreprise ECO-MED.
-  www.amb-algerie.fr : Site officiel de l'ambassade d'Algérie en France.

-  www.missioneco.org/algerie/index.asp : Site officiel de la Mission économique rattachée à l'Ambassade de France en Algérie.
-  http://www.ec.europa.eu/environment/index_fr.htm : Commission Européenne/Direction Générale de l'Environnement.
-  www.diplomatie.gouv.fr Site officiel du ministère français des Affaires étrangères.
-  www.industrie.gouv.fr : Site officiel du ministère français de l'économie, des finances et de l'emploi.
-  www.ic.gc.ca : Site officiel du ministère canadien de l'industrie.
-  www.ccitunis.org.tn : Site officiel de la chambre de commerce et d'industrie de Tunis
-  www.cleiss.fr : Centre des Liaisons européennes et Internationales de sécurité sociale.
-  www.admi.net/jo : Journal officiel de la république française.
-  www.lexalgeria.net : Portail du Droit Algérien.
-  www.un.org : Site officiel des nations unies.
-  www.fao.org : Site officiel de la Food and Agriculture Organization.
-  www.unep.org : Site officiel du Programme des nations unies pour l'environnement "United Nations Environment Programme"